

La Méditerranée peut-elle devenir un axe d'intégration Nord-Sud ? Pourquoi pas ?

Cette question a l'avantage de poser le devenir de la région méditerranéenne et des perspectives pour le partenariat euro- méditerranéen. Ce scénario exige la mise en place d'un nouveau système institutionnel dans lequel ne devraient prendre part que les Méditerranéens eux-mêmes et qui ne traitera que des problèmes méditerranéens, tels les créneaux comme le littoral, le tourisme, l'énergie, le transport etc.

Ainsi, l'Europe aura à entamer le concept de voisinage, un concept qui commence déjà à se développer et concerne trois régions, la Russie, le Moyen-Orient et le sud de la Méditerranée.

Le voisinage avec les pays du sud de la Méditerranée, et avec l'Afrique du Nord en particulier, se base sur l'encouragement de l'intégration de cet ensemble lui-même pour aboutir, à terme, à une espèce d'allongement du marché unique avec l'Europe.

Dans cette perspective, l'harmonisation et le développement des infrastructures portuaires des pays méditerranéens, et plus particulièrement celles de la rive Sud, en leurs qualités de façades et de portes maritimes, devraient requérir toute l'attention et mobiliser les énergies des Etats, ceux de l'Europe méditerranéenne en particulier.

Elias CHERIF

**Economie**

Maroc  
La pêche, un secteur qui fait vivre le pays 4

Interview  
LOFIMER 9

Algérie  
La pêche, un secteur en développement 11

**L'invité du mois**  
Interview  
M. Hassan SENTISSI, Président de la FENIP 15

**Dossier du Mois**  
France  
La gestion des ports autonomes 17

Transport-Stockage  
Acteurs de la chaîne alimentaire 22

Buhler  
Portalink, une technique performante déjà éprouvée 26

Algérie  
Prévision du trafic des infrastructures portuaires 28

Algérie  
Infrastructures inadéquates 30

Projet « Port Tanger-Med »  
Une réglementation adaptée 31

Tanger-Med  
De grandes infrastructures portuaires 32

Pêche Artisanale  
Un plan à l'origine de problèmes 33

Mauritanie  
Un centre d'examen hygiénique des produits maritimes 34

**Transactions**  
La Politique agricole au Maroc 35

**Innovations**

Encore plus d'innovations 38

**Formation**

EIM  
Se préparer aux métiers des affaires internationales 39

EIM  
Les résultats de la promotion 2004 40

**Où se Rencontre-ils**  
Salon Agadir Fish Morocco un véritable événement international 41

Le SIPA  
Pour un cadre maghrébin de la pêche et de l'aquaculture 42

Le SIAL Chine  
Une renommée incontournable 43

**Alimentation Santé**  
Poissons, coquillages et crustacés  
L'équilibre alimentaire 44

**News entreprises**  
Maroc  
780 millions Dh d'investissements 46

7° CRIRLEA  
Les lois environnementales dans les pays du Maghreb 47

Marrakech  
210 millions de Dh pour la construction du Barrage Ouirgane 48

Maroc  
Amélioration de la ressource en poulpe 49

Maroc  
4,9 millions d'ha semés en Céréales 50

**AgroLigne Magazine**  
Mensuel de l'Agroalimentaire et de l'Agriculture

**Siège social**  
27, place d'Aguesseau 34.000 Montpellier  
info@agroligne.com

**Editeur**  
TNS Communication

**Directeur de la publication**  
Elias Cherif

**Coordination Internationale**  
Nabila Cherif

**Information-promotion**  
Emmanuel Cau

**Information-Rédaction**  
Liams B., Mme Raphalen, Mme Shaffer, Mme Diagne, Mme Bouhaddi, M. Tahar, M. Ould ouclaa, Mme.Paule Neyrat

**Conception-Montage-Maquette**  
Fatima Boucheffa & B.Liams

**AgroLigne Europe**  
Contact : N.Shaffer / A.Bousslama  
Tél.: 33 4 67 65 03 39  
Fax : 33 4 67 65 22 12  
27 place d'Aguesseau - 34.000. Montpellier.  
e-mail: info@agroligne.com

**AgroLigne Canada**  
Contact: Ida Jafer  
Tél.: 00 1.514.572 0386  
e-mail: info@agroligne.com

**AgroLigne Algérie**  
Contact : Naouel Aissani, Farah B./ Salima B  
Tél.: 213 21 21 91 43  
Fax: 213 21 21 02 32  
4, Impasse de Biarritz, Pins Maritimes, Mohammadia, 16130 Algérie  
e-mail: info@agroligne.com

**AgroLigne Tunisie**  
Contact : Nassima AYADI MEZGHANI  
e-mail : ayadi\_mezghani@yahoo.fr  
Tarek Mamy  
e-mail : info@agroligne.com

**AgroLigne Maroc**  
contact : F. Diagne  
42, Rue Omar Slaoui - 3ème étage, Appart 7 - Quartier du Parc 30 000 Casablanca - Sidi Belyout Casablanca 20000  
GSM : 212.63.88.44.83  
Tél/Fax : 00 212 22 48 62 68  
e-mail : info@agroligne.com

**Abonnement - Promotion - Publicité**  
Tarifs abonnement: France 74 Euros et étranger 104 Euros

**Photogravure - Impression**  
CLARCOM  
34000 Montpellier

ISSN: 0249 - 020 X  
Dépot légal: à parution  
Commission paritaire n° 0207T79437

## MAROC

# La pêche, un secteur qui fait vivre le pays

Liams Ben

Source FENIP et « Bretagne International »

2003 avait été une bonne année économique pour le Maroc malgré la guerre en Irak et les attentats de Casablanca. Qu'en est-il de 2004 grâce aux secteurs qui font vivre le pays ?

## DONNÉES ÉCONOMIQUES

Avec une croissance de 5,5% et une inflation maîtrisée à 1,2%, le déficit n'est que de 3% et le PIB de 38 milliards d'Euros soit un PIB/hab 1350 \$ par an pour 30 millions d'habitants.

La France est le premier partenaire commercial du Maroc avec 22% des importations marocaines, 33% de ses exportations pour une valeur des échanges globaux de 5,5 d'Euros. Le Maroc importe essentiellement des Biens intermédiaires (49%), des Biens d'équipement (22%), agro-alimentaires (11%) et Biens de consommation (11%) et exporte vers la France des Biens de consommation (43%), des Biens intermédiaires (31%) et des produits agro-alimentaires (26%).

Par ailleurs, la France est le premier investisseur et le premier prêteur du Maroc avec un investissement moyen par année de 1,495 milliard d'Euros sur les dix dernières années. Au-delà des grands Groupes comme Vivendi Universal, Lafarge, Auchan Club Med, Accor ..., plus de 450 filiales d'entreprises françaises sont installées au Maroc, grands Groupes et PME/PMI.

LES SECTEURS QUI FONT VIVRE LE PAYS  
L'économie marocaine est portée globalement par les secteurs de

l'Agro-alimentaire, les Assurances, l'Automobile et Equipements, les Banques et Services financiers, le Bois et Papier, le BTP-Infrastructures, la Chimie Plasturgie, l'Electricité – Electronique, Informatique, NTIC et Télécoms, la Pharmacie – Cosmétique, les Services, les Textile – Cuir – Habillement, le Tourisme Hôtellerie et Restauration et le Transport.

L'agroalimentaire est le pilier de l'économie marocaine, composée quasi exclusivement de PMI de moins de 200 salariés. Il est le premier secteur industriel et représente 10 à 15% du PIB et 36% du PIB industriel, devant la Chimie et parachimie.

L'UE demeure un débouché plus lucratif que le marché local. Elle représente 80% des exportations marocaines de produits végétaux transformés et 60% des exportations de produits de la pêche, principalement vers les marchés espagnol et italien.

Dans le secteur des IAA, la France est présente depuis longtemps avec des références comme Danone, Bel, Yoplait, Tramier, Bongrain, Lesieur, Orangina, Amora, Lesaffre, Castel, Vanelli...

La grande distribution alimentaire est un mode existant seulement depuis les années 1990 et concentré principalement sur la région de

Casablanca et Rabat et dans les grandes villes du Maroc.

Face à la nécessité de produire avec plus de rigueur en terme de qualité, de conditionnement, d'emballage, la GSM entraîne une mise à niveau nécessaire des producteurs agroalimentaires locaux ainsi qu'une organisation logistique, une organisation des achats, un meilleur respect de la chaîne du froid et une meilleure présentation des produits.

Les demandes dans le domaine se font sentir en matière de formation du personnel, aménagement des surfaces, nouveaux référentiels... Très peu d'enseignes sont ouvertes dans d'autres secteurs que l'alimentaire.

L'offre locale en équipements agroalimentaires pour les IAA est réduite et inférieure en qualité aux produits importés. La production locale est limitée et souvent de qualité moyenne ne répondant pas aux investissements de modernisation nécessaires aux entreprises locales.

## PORTES OUVERTES AUX IDE

Stratégie de délocalisation, développement de produits pour le marché local, plate-forme pour le marché africain, à la veille de la zone de libre-échange avec l'Europe programmée pour 2012, le Maroc met tout en œuvre pour accueillir les investisseurs étrangers potentiels.



Une panoplie d'aides à l'implantation dans les zones industrielles, de réductions fiscales, de transferts sont proposés. Le Maroc a besoin de transfert de compétences, de mise à niveau et d'investissements.

#### LE SECTEUR DE LA PÊCHE AUSSI

La Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP) est constitué par cinq Associations à savoir l'UNICOP, l'AMASCOP, l'ANAFAP, l'APROMER, la FIPROMER.

Ces associations regroupent toutes les entreprises qui sont dans le secteur de l'industrie de transformation et de valorisation de la pêche au Maroc.

#### L'UNICOP : L'UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE LA CONSERVE DE POISSON

Une Sardine abondante et au goût unique, celui de la sardina Pichardus Walbaum, une main d'oeuvre d'une dextérité inégalable, forgée au fil du temps, des techniques de production à la pointe du progrès, répondant aux normes les plus exigeantes en matières de qualité et de sécurité, sont les principaux ingrédients qui font du Maroc l'un des plus performants pays producteur/exportateur de conserves de sardine.

Réparties le long du littoral maro-

cain, à proximité des lieux de débarquement du poisson, une quarantaine d'unités de traitement exportent, partout dans le monde, des conserves de poisson composées de sardine, de maquereaux et de thon.

Activité couverte : conserve de poisson

Espèces traitées : sardines, thon, maquereaux.

Nombre d'unités : 40 en activité pour 28 entreprises dont 2 cotées en bourse

Production par an : environ 300.000 T en 2004.

Capacité de traitement installée : 400 000 T par an.

Chiffre d'affaires total : 2,5 MM Dhs à l'export soit 300 millions de dollars en 2003.

Masse salariale : plus 200.000.000 Dhs

Nombre d'emplois : environ 25000

#### L'AMASCOP : ASSOCIATION MAROCAINE DE LA SEMI-CONSERVE DE POISSON

La technique de l'anchoitage, qui trouve son origine chez les Égyptiens et les Grecs, n'a cessé de se développer au cours du temps et au grès des habitudes culinaires pour atteindre sa perfection dans les unités marocaines. Les semi-conserves sont obtenues par un traitement de salage d'anchois frais de l'espèce unique, l'Engraulis Encrasicolus, suivant des normes de qualité et d'hygiène très strictes qui les distinguent.

Les gammes de produits comprennent :

- Le Filet d'anchois sans peau (à l'huile à la sauce piquante, en saumure).

- L'Anchois ou filet d'anchois avec peau (au sel, au vinaigre ou à "la provençale").

#### LA PÂTE ET CRÈME D'ANCHOIS.

Différentes variantes de produits marinés

Activité couverte : semi-conserves de poisson

Espèces traitées : anchois, maquereaux, poulpes, calamars, sardines.

Nombre d'unités : 20 unités.

Production par an : 16 000 T de





produits finis.

principalement destinée à la provende

### Production annuelle

Année	Farine	Huile	Tonnages Traités
2001	110 000T	31 700T	561 000T
2002	80 000T	23 800T	424 000T
2003	68 000T	19 500T	348 000T

Chiffre d'affaires total : 855M Dhs à l'export en 2004, sur les cinq continents.

Masse salariale : 140 000 000 Dhs

Nombre d'emplois : 6000.

L'ANAFAP : ASSOCIATION NATIONALE DES FABRICANTS DE FARINE ET D'HUILE DE POISSON

L'industrie de la farine et d'huile de poisson, installée au Maroc à partir des années 40, a pris son essor depuis une vingtaine d'années. Cette activité est assurée par 25 unités localisées essentiellement dans les ports sardiniens d'Essaouira, Safi, Agadir, Tan Tan, et Laâyoune.

La farine de poisson, aliment à forte teneur en protéines, est prin-

avicole. L'huile de poisson, après transformation, entre dans la composition de nombreux produits cosmétiques et diététiques.

La farine de poisson est devenue un produit stratégique, incontournable à travers le monde. Son utilisation principalement pour l'aviiculture, permet l'alimentation de la volaille qui à son tour est devenue une viande à la portée de toutes les classes sociales, en raison de son coût nettement inférieur à celui de la viande rouge.

Il est opportun de signaler que cette industrie s'est organisée en association mondiale : IFFO (International Fish Meal & Fish Oil), dont le Maroc fait parties depuis 2004. La production mondiale a atteint 6 millions de tonnes. Le Maroc est le 6ème producteur mondial et ses produits sont exportés à travers le monde entier. La Chine étant devenue le plus grand consommateur, de l'ordre de 3 millions de tonnes, la profession marocaine s'est attelée à intégrer le marché chinois et espère augmenter sa production pour faire face à cette nouvelle demande.

Il est à noter qu'hormis la farine, les mêmes unités produisent concomitamment de l'huile. Cette dernière contient des omega3, incontournable de l'assiette. Les vertus pour le cœur de ces matières ne sont plus à démontrer. On les trouve principalement dans l'huile de poisson, de colza ou de soja.

L'industrie de fabrication de farine

### Valeur de la production (en million de Dh)

Année	Farine	Huile	Total
2001	660	206	866
2002	480	155	635
2003	408	127	535



et d'huile de poisson présente beaucoup d'atouts :

1. Aucun intrant importé ne rentre dans la valorisation du produit fini;
2. Une valorisation à 100% de la matière première, en farine et huile de poisson ;
3. Des outils de production modernes et de pointe ;
4. Le qualité d'un premier exportateur africain de farine et huile de poisson ;
5. Une qualité nutritionnelle du produit fini, très appréciée par les fabricants d'aliments de bétail (riche en protéines et en oméga3).

Activité couverte : fabrication de farine et huile de poisson.

Espèces traitées : pélagique essentiellement.

Nombre d'unités : 25

Capacité de traitement installée : indéterminée.

Nombre d'emplois : permanents : 1600 ; saisonniers : 1400 ; indirects : 20 000

L'APROMER : ASSOCIATION MAROCAINE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE LA MER

Des espèces benthiques nobles, diversifiées, sont pêchées au moyen d'engins sélectifs et débarquées quotidiennement dans un état de conservation et de fraîcheur parfait. Acheminé rapidement par des

camions réfrigérés vers les unités de conditionnement respectant les normes internationales de qualité et d'hygiène, le poisson est transféré dans des délais record, sur les



lieux de sa consommation, à travers le bassin méditerranéen. Des variétés de poisson frais sont présentées sur les étalages des poissonniers dans les différents pays d'expédition dans un délai de 24 heures maximum, depuis leur capture.

Activité couverte : conditionnement de produit de mer frais à l'export.

Espèces traitées : poisson blanc et bleu, crustacés, et coquillages.

Nombre d'unités : 80 dont 50

environ en activité.

Production par an : pourrait facilement dépasser 100 000 T, mais n'atteint que 34 000 T par manque de produits.

Capacité de traitement installée : 120 000T par an.

Chiffre d'affaires total : 1,3 MM de Dhs à l'export en 2004.

Masse salariale : 200 000 000 Dhs

Nombre d'emplois : permanents : 2000 ; saisonniers : 1000 ; indirects : 20 000

FIPROMER : FÉDÉRATION INDUSTRIELLE DES PRODUITS DE LA MER

Agadir se présente actuellement comme un pôle de concentration ou se rencontrent, une activité de premier port de pêche du pays et

une industrie de valorisation florissante qui regroupe des activités aussi diverses que la conserve, la semi-conserve la fabrication de farine et d'huile de poisson que la congélation et l'élaboration du poisson à l'état frais ou congelé.

A ce titre, la FIPROMER est l'antenne régionale de la FENIP, pour le sud du Maroc.

Activité couverte : traitement, valorisation et congélation des produits de la Mer.

Espèces traitées : poulpe, seiche, calamar, sardine, crevette, sole, ombre, divers poisson benthique.  
 Capacité de traitement installée :  
 Capacité de congélation : 4 000T;  
 Capacité de stockage : 75 000T.  
 Chiffre d'affaires total : 2,4 M de Dhs soit 218 millions d'euros en 2003.  
 Masse salariale : 200 000 000 Dhs

Nombre d'emplois : permanents : 5000 ; saisonniers : 15 000.

SETEXAM THE AGAR SPECIALISTS  
 Activité couverte : production d'agar-agar.  
 Espèces traitées : algues Geldium, algues Gracilaria .  
 Production par an : 1 400T

Capacité de traitement : 1 700T.  
 Chiffre d'affaires total : 178 M de Dhs.  
 Masse salariale : 28 M de Dhs  
 Nombre d'emplois : permanents : 500 ; saisonniers : 1000 ; indirects : 6000.

Produits Zones	Conserves		Semi-conserves		Farine & Huile de poisson		Poisson Frais		Poisson congelé		Total	
	Qté(T)	Val(dhs)	Qté(T)	Val(dhs)	Qté(T)	Val(dhs)	Qté(T)	Val(dhs)	Qté(T)	Val(dhs)	Qté(T)	Val(dhs)
Union Europ.	42 980	1 128 250	12 871	696 338	16 161	82 653	33 862	1 294 072	49 512	2 341 462	155 385	5 542 775
Reste Europe	310	8 320	41	3 160	30 443	167 352	35	3 898	350	2 779	31 178	185 509
<b>Total Europe</b>	<b>43 289</b>	<b>1 136 570</b>	<b>12 912</b>	<b>699 498</b>	<b>46 604</b>	<b>250 005</b>	<b>33 897</b>	<b>1 297 970</b>	<b>49 861</b>	<b>2 344 241</b>	<b>186 564</b>	<b>5 728 285</b>
Afrique	43 213	865 277	15	997	5 778	32 303	1	12	9 749	39 106	58 756	937 695
Moyen Orient	15 568	246 961	44	3 481	1 733	9 823	6	457	1 394	8 808	18 747	269 530
Amériques	4 668	104 723	1 788	129 042	814	4332	6	383	3 510	19 749	10 786	258 228
Asie	45	1 288	90	9 294	4 475	17 778	0,03	3	9 829	394 239	14 439	422 551
Pays divers	62	1 430	177	13 129					0,03	3	239	14 562
<b>TOTAL</b>	<b>106 845</b>	<b>2 356 229</b>	<b>15 026</b>	<b>855 410</b>	<b>59 404</b>	<b>314 242</b>	<b>33 912</b>	<b>1 298 824</b>	<b>74 343</b>	<b>2 866 146</b>	<b>289 530</b>	<b>7 630 881</b>

	Conserve	Semi-conserve	Farine & Huile	Poisson frais	Poisson congelé	Produits transformés
Europe	40,52	85,93	78,45	99,95	67,07	64,44
Afrique	40,44	0,10	9,73	0,003	13,11	20,29
Moyen Orient	14,57	0,29	2,92	0,03	1,87	6,47
Amériques	4,37	11,90	1,37	0,02	4,72	3,73
Asie	0,04	0,60	7,53	0,0001	13,22	4,99
Pays divers	0,06	1,18			0,00004	0,08

## INTERVIEW

### L'OFIMER



“Nous travaillons peu avec le Maghreb. Nous avons prévu un projet d'aquaculture avec le Maroc mais il n'était pas suffisamment viable pour perdurer. Nous importons par contre pour près de 70 millions d'euros des conserves d'anchois et de sardines.”

L'OFIMER (Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture) est l'office d'intervention dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture. Ses missions principales sont la régulation des marchés, la structuration de la filière et la promotion des produits.

#### **Agroligne : Quelles sont les principales missions de l'Observatoire Economique ?**

**M.Philippe PAQUOTTE :** D'un point de vue quantitatif, l'Observatoire s'emploie à obtenir un maximum de données statistiques afin de fournir une analyse du marché français sur les produits de la mer et de l'aquaculture la plus complète possible.

Cette division de l'OFIMER crée ainsi des statistiques à partir des données concernant la vente des bateaux de pêche en criée.

Il faut savoir qu'en France, 41 lieux de vente à la criée distribuent près de 250.000 tonnes de poissons par an. Parallèlement, la division dans sa charge de création de statistique, réalise des enquêtes

auprès des mareyeurs et des transformateurs de poissons.

L'observatoire achète aussi les statistiques concernant le commerce extérieur, les achats des ménages pour une consommation à domicile, ceux des entreprises à l'aval de la filière, mareyeurs et transformateurs de poissons ainsi que les achats des produits de la mer par les restaurants. Environ un quart de la production en mer et en aquaculture est en effet réservée aux restaurants.

La création et la récolte de données permet à l'observatoire d'accomplir un rôle de diffusion et d'expertise auprès des professionnels de la filière. L'observatoire leur offre ainsi une analyse de la production, des échanges, du commerce extérieur, de la consommation

française et de ce qui se passe sur les marchés de gros comme Rungis.

D'un point de vue qualitatif, l'Observatoire économique réalise des études d'image sur la consommation des ménages ou sur les poissons ou coquillages. Nous avons plusieurs possibilités pour informer les organismes de la pêches et entreprises du secteur, en envoyant une lettre hebdomadaire sur les ventes réalisées, une note avancée mensuelle avec des bilans plus approfondis, une note trimestrielle avec les ventes à la criée, le commerce extérieur et la consommation et enfin une note annuelle distribuée à près de 600 destinataires majoritairement organisations professionnelles, CCI, producteurs et cellules pêche.

D'une manière générale, nous intervenons auprès des entreprises pour leur fournir un suivi d'étude, des données de consommations que nous achetons à l'organisme Taylor Nelson Sofres SECODIP. Mais nous répondons aussi très souvent à des questions ponctuelles des entreprises.

#### **Agroligne : Quel est le positionnement des entreprises françaises en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture ?**

**M.Philippe PAQUOTTE** : Au niveau de la transformation, et à la dimension européenne, les entreprises françaises possèdent un véritable savoir-faire au niveau du fumage et de la cuisson des crevettes qu'elles partagent avec la Grande-Bretagne. Elles possèdent aussi une longueur d'avance quant à la technologie et au marketing utilisés pour cette filière. Ceci-dit l'offre française (baudroie, bar...) demeure sophistiquée et chère. Les débouchés, majoritairement traiteurs, sont plus difficile à l'export.

#### **Agroligne : Que peut-on dire du développement secteur pêche français à l'étranger ? Quels sont ses principaux partenaires ?**

**M.Philippe PAQUOTTE** : Il n'y a pas de grande évolution enregistrée au cours des cinq dernières années. Les exportations concernent pour les trois quart l'Union Européenne. Nos principaux pays partenaires sont la Belgique et l'Allemagne pour les filets de poissons, les Pays-Bas et l'Espagne pour les productions telles que les anchois, la Plie, la cartine qui ne sont destinées qu'à l'export. La Grande-Bretagne et l'Allemagne interviennent sur le

marché des poissons d'élevage (bar, daurade, crevettes cuites, saumon...), enfin les productions dites nobles intéressent l'Italie et l'Espagne. Nous travaillons avec Madagascar et les Seychelles sur le marché du thon pêché en eaux tropicales. Ces pays achètent le poisson qu'ils transforment et que nous réimportons.

Nous travaillons peu avec le Maghreb. Nous avons prévu un projet d'aquaculture avec le Maroc mais il n'était pas suffisamment viable pour perdurer. Nous importons par contre pour près de 70 millions d'euros des conserves d'anchois et de sardines.

#### **Agroligne : Quelles sont les priorités des entreprises françaises en 2005 ?**

**M.Philippe PAQUOTTE** : Pour ce qui est de la production, les entreprises françaises se heurtent à des problèmes de rentabilité. Il y a d'un côté baisse des apports de poissons, du fait de la hausse des quotas et de la hausse du gasoil. C'est donc plus un problème de ressources que de marché. Il est important de se positionner sur ces problèmes afin de soulager les producteurs français de la filière.

Du côté des mareyeurs, le problème intervient au niveau de la répercussion des coûts. C'est le problème des marges qui sont difficiles à sauvegarder. Les transformateurs qui font face à une clientèle plus exigeante qui recherche des produits plus simples d'utilisation, sont gênés par la matière première en petite quantité.

#### LE SECTEUR FRANCAIS DE LA PÊCHE EN CHIFFRES

##### PRODUCTION

##### • Flottille de pêche (en 2003)

Nombre de navires par longueur

Total métropole 5556

Total DOM 2350

Total 7906

Métropole

-12 m : 4123

De 12 à 16 m : 504

De 16 à 25 m : 780

De 25 à 38 m : 81

38 m et plus : 68

##### • Nombre de navires par type de pêche

Grande pêche : 34

Pêche au large : 398

Pêche côtière : 649

Petite pêche : 4475

##### • Évolution du nombre de navires en métropole

-12 m : 9072 en 88 ; 4123 en 2003

De 12 à 25 m : 1941 en 88 ; 1284 en 2003

De 25 m et plus : 231 en 88 ; 149 « n 2003

##### • Nombres d'entreprises d'aquaculture

Conchyliculture : 3719

Pisciculture marine : 67

Pisciculture en eau douce : 363

##### EMPLOI EN 2004

##### • Nombre de marins, toutes nationalités, embarqués plus de 3 mois sur des navires français

Métropole : 19937

DOM : 2956

Total France : 22893

##### VENTES EN 2004 DES PRODUITS DE LA PÊCHE DANS LES HALLES À MARÉE

Par des bateaux français : Quantité (253.143 tonnes), valeur (692 millions d'Euros)

Par des bateaux étrangers : Quantité (6.868 tonnes), valeur (20 millions d'Euros)

##### ÉCHANGES EN 2004

##### • Importations de produits aquatiques :

Volume : 1.089.258 tonnes

Valeur : 3.374 millions d'Euros

##### • Exportation de produits aquatiques

Volume : 451.311 tonnes

Valeur : 1.215 millions d'Euros



## ALGÉRIE

# La pêche, un secteur en développement

Liams Ben  
Source MPRH

Le secteur de la pêche en Algérie est en train de se hisser au rang de secteur productif et rentable grâce à un développement volontariste tous azimuts des pouvoirs publics. Ainsi, à l'instar d'autres secteurs vitaux de l'économie nationale, il s'affiche et s'affirme progressivement comme acteur stratégique incontournable, de plus en plus actif dans le processus de développement national, non seulement rentable et créateur d'emplois mais aussi agent de désenclavement et de fixation des populations rurales, à même de participer aux exportations hors hydrocarbures, la première ressource du pays.



## 2004, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Deux premières étapes ont été franchies: la planification des objectifs sur deux décennies et l'organisation.

À l'horizon 2007, il est projeté un ratio de consommation per capita de 6,2 kg/an conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé; grâce à un supplément de production de 151.000 tonnes, doublant la capacité actuelle qui se situe autour de

145.000 tonnes produites.

Le développement de l'aquaculture en eau douce et saumâtre, la réalisation de projets intégrés et l'injection de nouvelles unités de pêche que sous-tend le Plan de relance économique, sont en train de porter leurs fruits avec un ratio de consommation porté à 5,12 k/ an. Des résultats en évolution sont attendus si l'on tient compte des nouvelles unités de pêche sur une surface d'exploitation

de 9,5 millions d'hectares sous juridiction nationale, grâce au développement de la pêche maritime et océanique, la pêche hauturière, côtière et artisanale, auxquelles est en train de s'ajouter une véritable industrie de la pêche dans le cadre d'un programme d'accompagnement et d'encadrement à la fois économique, financier; juridique, technique et scientifique portant sur la formation, la vulgarisation et la recherche.

Le partenariat dans l'exploitation de certaines espèces rares comme les crustacés, les mollusques, le thon rouge etc. est vivement recherché et encouragé.

**LA PRODUCTION HALIEUTIQUE**  
Avec 141.528 tonnes en 2003, la production halieutique nationale a enregistré un taux d'accroissement de 42% par rapport à la moyenne des dix dernières années, résultat des différents plans et la détermination de nouvelles zones de pêche halieutique lancées durant cette année là.

ratio alimentaire de 4,58 kg/hab en 2001 à 5,12 kg/hab en 2003

Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
16,54	24,06	30,65	30,97	34,79

**EMPLOI**  
Grâce au lancement d'activités programmées dans le Plan National de Développement de la Pêche de l'aquaculture (PNDPA), l'emploi a pratiquement explosé passant de 6105

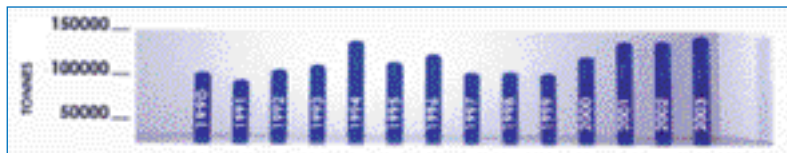
Année 2000	2001	2002	2003
3378	4929	6105	11016

Les recettes générées ont induit un volume de redevances supplémentaires conséquentes au

niveau du Trésor public.

**FLOTTILLE DE PÊCHE**  
Avec l'injection de 523 nouvelles embarcations dont un thonier, la flotte de pêche enregistrée à l'issue de l'année 2003 est de 3.292 unités. L'acquisition des nouvelles embarcations s'inscrit dans une action volontariste, engagée par les voies et les moyens les plus diverses des pouvoirs

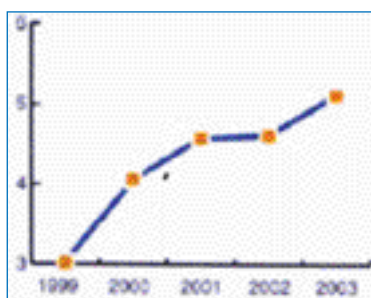
Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production (en tonnes)	91088	79690	95274	101896	135402	105872	116351	91580	92334	89818	113157	133623	134320	141528



Evolution Annuelle du Taux d'Accroissement de la Production				
Avant l'avènement du Ministère		Après l'avènement du Ministère		
Moyenne de production (1990 et 1999)	Accroissement par année par rapport à la moyenne (1990 et 1999)			
	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
99933 tonnes	13,23%	33,71%	34,41%	41,67%

L'augmentation de la production nationale a fait passer le

en 2002 à 11.016 en 2003.



**Retombées économiques**

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Flotte (en unités)	1548	1681	1753	1977	2038	2184	2221	2262	2327	2464	2612	2661	2686



Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
3,02	4,06	4,58	4,62	5,12

**POPULATION MARINE**  
La population marine est



publics : convention interministérielle « Pêche »/ « Solidarité », plan de relance économique, création de sociétés mixtes.



#### ORGANISATION DE LA PROFESSION

Parmi les réalisations en matière d'organisation de la profession, la création de la Chambre Nationale pour la Pêche et l'aquaculture; de même que la mise en place des Chambres de pêche de Wilaya. L'ensemble totalise quelque 2300 adhérents. Le nombre d'associations professionnelles qui est passé de 78 à 119, traduit l'engagement des professionnels à s'organiser pour protéger leur activité.

#### LES ÉCHANGES

Le développement de la production a eu un effet immédiat sur les mouvements des marchandises avec un arrêt de la progression régulière des importations et un développement spectaculaire des exportations.



estimée à quelque 35.000 personnes.

#### INFRASTRUCTURES ET SUPERSTRUCTURES

Le secteur enregistre désormais un tissu d'investissements à terre à même de soutenir le développement de la pêche et de l'aquacul-

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Points de vente de matériel de pêche et pièces de rechange	21	27	30	39	49
Transport frigorifique	18	32	42	58	112
Fabriques de glace	1	16	28	36	38
Ferries de congélation	2	9	10	20	29
Usines de transformation	14	20	25	24	24

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Quantité (Tonnes)	7809,47	7902,97	7893,62	11242,23	21797,73
Valeur (millions DA)	878,25	1272,93	1071,49	722,96	1280,49
Valeur (millions \$)	13,17	16,90	13,88	8,97	16,54

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Quantité (Tonnes)	905,42	1452,06	1631,58	2478,67	1851,86
Valeur (millions DA)	192,27	354,20	413,50	479,00	532,97
Valeur (millions \$)	2,88	4,70	5,35	5,88	6,88

## E A N A L G É R I E

## Interview de M. HAMEL

**Agroligne : C'est votre première participation au SIPA 2005 (Salon international de la pêche et de l'aquaculture), quels en sont vos objectifs ?**

**M. Hamel :** En effet, c'est notre première participation au SIPA qui, il faut le préciser, n'en est qu'à sa deuxième édition. L'objectif de notre participation à ce salon est de faire connaître encore plus de standards EAN aux opérateurs de ce secteur. Il s'agissait pour nous d'augmenter encore le nombre de ces entreprises.

**Agroligne : Comment envisagez-vous d'adapter vos services à l'activité de la pêche et de la production halieutique en Algérie ?**

**M. Hamel :** L'avantage des standards EAN est qu'ils sont multi-sectoriels. Ils peuvent répondre aux besoins de tous

les secteurs d'activités et notamment celui de la pêche. Ces standards permettent d'optimiser les processus de gestion tout le long de la chaîne commerciale ( du fournisseur initial jusqu'au distributeur final) en permettant à tous les opérateurs intervenant le long de la chaîne de réaliser des gains de productivité.

Cependant, la mise en œuvre de ces standards dans une filière particulière telle que celle de la pêche, nécessite une totale adhésion et un travail concerté entre tous les acteurs de la filière.

Par ailleurs, il est important de savoir aussi que des pays étrangers tels que ceux de la communauté européenne ont adopté des réglementations sévères en matière de sécurité alimentaire et expriment par exemple des exigences en matière de traçabilité des produits

alimentaires. Il y va de l'intérêt de nos exportateurs dans les secteurs alimentaires (notamment celui de la pêche) d'accorder une plus grande importance aux standards EAN qui sont aujourd'hui les outils de mise en œuvre de la traçabilité

**Agroligne : Quel bilan faites-vous de votre contact avec les professionnels de la pêche en Algérie ?**

**M. Hamel :** Nous avons eu des contacts très intéressants. Il est à noter qu'en marge des expositions, s'est déroulé un séminaire au cours duquel nous avons beaucoup appris sur des questions touchant le secteur de la pêche. Cela nous permettra de mieux répondre aux besoins particuliers de ce secteur.

## P R O M A L

## Interview de Madame LAIDANI



Mme Laidani Ouahiba  
Gérante de Promal  
et  
Monsieur Laidani  
SIPA

**Agroligne : Madame Laidani : vous êtes Directrice Générale, gérante de la société PROMAL. Pouvez-vous nous dire quelques mots de votre activité ?**

**Mme LAIDANI :** Notre activité concerne les produits de mer et le poisson frais ... de la méditerranéen bien sûr. Nous avons réalisé plusieurs projets comme « la salade du pêcheur » qui existe actuellement sur le marché. Nous produisons aussi d'autres salades .... Nous réalisons aussi des expéditions de poissons frais dans le but de le congeler.

**Agroligne : Quel genre de poissons ?**

**Mme LAIDANI :** Pour le frais, on les fait tous. Tout ! La pièce, les crustacés ... Et pour le congelé nous avons le poulpe pour spécialité.

**Agroligne : Le congelé, vous l'importez puis vous l'exportez ? Ou bien est-ce que vous le congélez sur place puis vous l'exportez ?**

**Mme LAIDANI :** Nous exportons le poulpe congelé.

**Agroligne : Le poulpe, c'est vous qui le congélez ?**

**Mme LAIDANI :** Oui, c'est nous le poulpe mais pas tous les poissons.

**Agroligne : Votre entreprise existe sur le marché algérien depuis longtemps ?**

**Mme LAIDANI :** Oui, bien sûr ; ça fait 11 années je crois ....

**Agroligne : Vous faites vos offres de poissons frais sur le marché algérien le plus**

**large ou bien dans une région bien particulière ?**

**Mme LAIDANI :** Pour le marché algérien, ce n'est pas limité mais .....on reste quant même sur le territoire algérien. Mais, à l'étranger aussi, ça fait longtemps qu'on travaille avec l'Espagne par exemple

**Agroligne : Et quel est votre relation avec les pays du Maghreb ?**

**Mme LAIDANI :** Avec les autres pays du Maghreb je n'ai aucune relation ... pour l'instant. Mais, j'espère bientôt le faire, parce que le Maghreb est très riche et il m'intéresse beaucoup. Mais l'Algérie comme tous les pays du Maghreb ont des relations avec les pays européen mais pas entre eux.



## INTERVIEW

# Une fédération et des associations professionnelles de la pêche



M. Hassan SENTISSI  
Président de la FENIP

“La valorisation des ressources halieutiques apparaît aujourd'hui comme une composante d'avenir de la filière pêche”.

**Agroligne : Quelle évolution pour les industries de transformation des produits de la pêche, l'adaptation de ces entreprises face à la normalisation des produits au niveau national et international et le rôle de la FENIP dans ce processus?**

**M. Hassan SENTISSI :** Avec plus de 400.000 emplois et une production annuelle d'une valeur de

600 millions de dirhams en 2004, la FENIP compte, à l'horizon 2010, atteindre le milliard de dirhams et 500.000 emplois.

La Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP) est constituée par cinq associations à savoir l'UNICOP, l'AMASCOP,

l'ANAFAP, l'APROMER, la FIPROMER.

Ces associations regroupent toutes les entreprises qui sont dans le secteur de l'industrie de transformation et de valorisation de la pêche au Maroc. Il s'agit de la conserve, la semi-conserve, la congélation, le conditionnement et l'exportation à l'état frais, la fabrication de farine et d'huile de pois-

sons ainsi que le traitement des algues marines. Le littoral national constitue un réservoir en ressources halieutiques et permet au Maroc de réaliser d'importantes entrées en devises. Les unités industrielles sont réparties à proximité des lieux de débarquement des captures et se sont développées et modernisées grâce à l'importance et à la diversité des richesses que recèlent les eaux maritimes du pays. Et, afin de satisfaire les consommateurs nationaux et internationaux, la FENIP s'est donnée pour principal objectif la fourniture en produits finis de premier choix qui répondent aux normes mondiales de qualité, sachant que notre Label est l'image de marque de nos produits.

#### **Agroligne : Quels sont vos objectifs immédiats ?**

**M. Hassan SENTISSI :** Dans un marché mondial caractérisé par une croissance continue de la demande en produits de mer et face aux exigences des consommateurs, à la recherche de produits de qualité répondant aux nouvelles habitudes de consommation, la valorisation des ressources halieutiques apparaît aujourd'hui comme une composante d'avenir de la filière pêche. Les change-

ments intervenus dans le cadre réglementaire international en matière d'hygiène et de qualité nous ont conduit aujourd'hui à nous engager dans un véritable processus de modernisation des techniques d'analyse et de surveillance, par la normalisation des procédés de fabrication, par la mise en place de systèmes d'autocontrôle et le développement de programme d'assurance qualité.

L'amélioration de la rentabilité des industries de transformation par la maîtrise de la qualité des produits de mer et la mise en place du Label Maroc reste donc une des priorités de la FENIP.

#### **Agroligne : Les perspectives ?**

**M. Hassan SENTISSI :** Concernant les perspectives du secteur de la transformation et valorisation des produits de la mer, dans les années à venir et les opportunités d'investissement, je pense qu'une bonne visibilité doit être donnée et ce par la sécurisation de l'approvisionnement des unités existantes et celles qui verront le jour, en quantité et en qualité et avec toute la régularité possible. Pour ce faire, la modernisation de la flotte côtière est devenue vitale, d'où la nécessité d'une coopéra-

tion Maroc - Union Européenne pour mettre en place, tout au long de la côte marocaine des chantiers navals, capables de faire face à la mise à niveau et au renouvellement de la flotte.

D'autre part, l'idée de la délocalisation des entreprises de fabrication d'intrants, destinés à la pêche, serait bénéfique à nos voisins et ce, à plus d'un titre.

S'agissant de la transformation et la valorisation des produits de la mer, il est certain que les entreprises européennes doivent délocaliser leurs unités de transformation au Maroc, pour de nombreuses raisons:

- Richesses halieutiques débarquées en abondance,
- Une main d'œuvre qualifiée,
- Beaucoup d'avantages fiscaux,
- Etc.

En résumé, ne serait-il pas opportun de penser au devenir de l'industrie de la transformation et valorisation des produits de la mer, par l'élaboration d'un plan stratégique de développement à long terme, à l'instar du Plan Azur mis en place pour l'industrie du tourisme?

FRANCE

## La gestion des ports autonomes

Plutôt que d'être un outil de gestion et d'évaluation de l'établissement, pour le port et pour sa tutelle, les documents budgétaires, surtout en matière d'investissement, répondent souvent à des préoccupations d'«affichage» vis-à-vis du conseil d'administration et des partenaires extérieurs du port.



### I. – L'ORGANISATION FINANCIERE

#### LA COMPTABILITE ET LE CONTROLE DE GESTION

Pour la production et la tenue des comptes, le code des ports maritimes dispose que le fonctionnement comptable du port autonome est assuré dans les conditions prévues pour les établissements publics à caractère industriel et commercial dotés d'un agent comptable, responsable de la régularité et de la

sincérité des écritures du compte financier. Les défaillances relevées à cet égard au port autonome de Dunkerque montrent que les comptes produits pour les exercices 1991 à 1995 donnaient une image imparfaite de la situation financière et des résultats de l'établissement.

Le code prévoit l'élaboration d'un plan comptable commun aux ports autonomes qui devait déterminer « notamment les règles applicables en matière

d'évaluation et de réévaluation des immobilisations, la nature des immobilisations amortissables qui devront être individualisées au bilan, les règles de calcul des amortissements et provisions, les méthodes d'évaluation des stocks et les normes d'élaboration de la comptabilité analytique d'exploitation, de manière à assurer la connaissance de prix de revient établis sur des bases homogènes ». Or le « plan comptable des ports mari-

times » approuvé par arrêté du 30 novembre 1983 se borne à énumérer des comptes et ne précise aucune de ces règles, normes et méthodes.

Les contrôles de la Cour sur les comptes des établissements montrent que les méthodes et pratiques varient d'un port à l'autre.

Les spécificités de l'activité des ports autonomes, la qualité inégale des comptes produits et la faiblesse des contrôles exercés par les agents comptables incitent la Cour à recommander que les conséquences d'une telle situation soient tirées en ce qui concerne le statut des ports autonomes.

En ce qui concerne, la comptabilité analytique et le contrôle de gestion, au-delà du rôle de conseil de l'ordonnateur que peut jouer le comptable public, les établissements ont besoin d'un véritable contrôle de gestion, rattaché au directeur. Cette fonction a été créée en 1998 et 1999 dans plusieurs ports. Jusqu'alors, le contrôle de gestion se limitait au suivi des réalisations et à l'analyse des écarts par rapport aux prévisions budgétaires.

Contrairement aux dispositions du code des ports maritimes, les tutelles se sont abstenues de fixer des normes d'élaboration de la comptabilité analytique d'exploitation qui auraient permis de disposer de prix de revient établis sur des bases homogènes.

Pour l'appréciation de la situation financière des établissements, les incertitudes dont souffrent les méthodes et les outils comptables utilisés par les ports autonomes rendent difficiles l'appréciation de la situation financière réelle de chacun d'entre eux et, a fortiori, de l'ensemble qu'ils constituent. Néanmoins, les évolutions suivantes peuvent être

observées. De 1985 à 1997, la production vendue des ports autonomes métropolitains a augmenté de 15%. Leur résultat net cumulé a été négatif de 1985 à 1988 (- 107 MF) et de 1993 à 1995 (- 96 MF) et positif de 1989 à 1992 (204 MF) et en 1996-1997 (245 MF). De 1985 à 1997, leur résultat net cumulé atteint 247 MF. Il ne représente que 0,65 % de la production vendue cumulée de la période, ce qui reflète une faible rentabilité. Au cours de la même période, les ports autonomes métropolitains se sont fortement désendettés : leurs dettes annuelles sont passées de 3 836 MF en 1985 à 1 034,5 MF en 1997.

#### LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Pour les fonctions de recouvrement des recettes et d'achats, de graves problèmes ont été observés au port autonome de Guadeloupe. De façon générale, l'apurement des comptes des clients douteux est inégalement assuré selon les ports. Les opérations d'admissions en non valeur, notamment, devraient être limitées aux cas d'insolvabilité des débiteurs.

La Cour observe globalement une tendance des ports à faire un appel restreint à la concurrence. Elle a aussi constaté un recours abusif aux dispositions des articles 104-I (marchés négociés après mise en concurrence) et 104-II (marchés négociés sans mise en concurrence préalable « lorsque l'exécution ne peut être réalisée que par un entrepreneur ou un fournisseur déterminé ») du code des marchés publics. Suite aux observations de la Cour, la direction des ports avait indiqué fin 1997 qu'un groupe de travail devait élaborer un guide des procédures de la commande publique dans les ports autonomes mari-

times. Ce guide n'est pas achevé.

Les marchés des ports autonomes relatifs à des opérations donnant lieu à participation financière de l'Etat étaient les seuls soumis à la réglementation des marchés de l'Etat. Le décret du 9 septembre 1999 prévoit un alignement plus complet des procédures d'achat sur les règles posées par le code des marchés publics : celui-ci est désormais applicable aux marchés ne donnant pas lieu à participation financière de l'Etat et dont le montant de l'opération est supérieur à 700 000 francs (TTC).

Pour les autres difficultés de fonctionnement, plusieurs types d'intervention financière des ports autonomes ne relèvent pas de leur spécialité ; ils subventionnent ainsi parfois des activités sans intérêt portuaire, au motif d'un « intérêt de place » sans contour défini. Certains d'entre eux se sont comportés en organismes de crédit vis-à-vis d'organismes publics ou d'usagers.

En dépit de quelques tentatives, l'évolution de la gestion des personnels grutiers et de l'outillage n'a pas été prioritaire ces dernières années. Dans l'attente d'une intégration plus poussée entre les personnels des entreprises de manutention et ceux des ports autonomes, l'évolution du mode de travail des grutiers et portiqueurs des ports, dans le sens d'une meilleure adaptation aux contraintes de travail des manutentionnaires et d'une réduction des effectifs, apparaît inéluctable.

## II. – La stratégie économique et la gestion des ports



## autonomes

### LA GESTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉQUIPEMENT

Les programmes d'investissement des ports découlent de plans de développement pluriannuels, souvent caractérisés par des ambitions irréalistes et fondés sur des études préalables insuffisantes.

Les coûts de certains investissements sont souvent très mal maîtrisés et l'exécution des opérations elles-mêmes n'est pas toujours bien suivie sur le plan financier. Ces défauts sont accentués lorsque l'ampleur de l'assiette à prendre en compte, la valeur des estimations et la pertinence des procédures internes posent problème.

La Cour a examiné la situation des équipements de l'ensemble des terminaux portuaires de la façade Atlantique, distingués par grands types de trafic : vracs liquides, vracs solides, conteneurs et marchandises diverses. Elle a constaté que les équipements portuaires, infra- et superstructures, sont suffisants et plutôt sous-employés. Il convient donc principalement de les entretenir et de les rentabiliser davantage. L'examen des différents types de terminaux fait aussi ressortir des problèmes de cohérence et de rentabilité des équipements qui, indépendamment du rôle d'arbitrage de l'Etat examiné en première partie, relèvent au premier chef de la responsabilité des ports autonomes.

Ces derniers ont une responsabilité encore plus directe pour les investissements liés à leur fonctionnement interne tels que l'informatique, facteur clé de la compétitivité d'un port à vocation internationale. Les systèmes informatiques performants mais onéreux qui

auraient eu vocation, en conséquence, pour des questions de coût et de facilité d'interconnexion, à être développés en commun, l'ont néanmoins été séparément par Marseille (PROTIS) et Le Havre (ADEMAR+). Les deux établissements ont en outre longtemps supporté l'essentiel du coût et des risques de systèmes qui profitaient à l'ensemble de la communauté portuaire, sans que les responsabilités aient été définies avec assez de précision. Il serait aujourd'hui utile, grâce à une expertise externe, de valider les hypothèses de développement des deux systèmes.

### LA POLITIQUE COMMERCIALE ET TARIFAIRE

En ce qui concerne les missions des ports autonomes, faute souvent d'autres professionnels des activités portuaires suffisamment forts, le port autonome se retrouve de facto dans un rôle d'animateur de la place portuaire et remplit des missions étrangères à sa spécialité. Il paraît ainsi peu justifié qu'un port autonome prenne seul en charge la promotion commerciale d'une place portuaire. En revanche, la création d'outils de gestion commune de la politique commerciale portuaire avec les autres acteurs de la place présente l'intérêt de responsabiliser ces derniers, tout en partageant des coûts croissants. Le recours à ce type de structure suppose cependant qu'au préalable, les charges respectives soient clairement réparties.

Pour la gestion des tarifs dans le cadre de la politique de concurrence, la Commission européenne s'est intéressée récemment, à plusieurs reprises, à la tarification des infrastructures portuaires. Elle prévoit d'inventorier les principes de tarifica-

tion et les systèmes de financement des principaux ports communautaires. Compte tenu de l'opacité des comptes et des systèmes de financement des ports du Benelux, les ports français ont tout à gagner à ce que ces sujets soient étudiés avec précision.

En ce qui concerne le financement des infrastructures portuaires, la Commission estime que les tarifs de ces infrastructures doivent être fixés de telle sorte que les utilisateurs supportent les coûts réels des services et installations. Une tarification au coût réel constituerait une vive incitation à restructurer l'organisation interne des ports français ou, dans les grands ports, à déléguer au secteur privé la gestion de l'outillage public. Sur ce point, il n'est pas sûr que toutes les entreprises de manutention françaises soient actuellement prêtes à assumer cette gestion et à supporter les investissements nécessaires.

La politique commerciale des ports est en outre confrontée à des risques de concurrence déloyale, tant entre ports français qu'entre ports européens. En effet, les règles communautaires relatives aux aides d'Etat ou aux abus de position dominante, les règles de concurrence posées par l'ordonnance du 1er décembre 1986, ainsi que le principe d'égalité des usagers du service public peuvent n'être pas respectés. Pour retrouver un fondement économique et juridique plus justifié, la politique tarifaire des ports autonomes devrait évoluer dans le sens d'une adéquation progressive des tarifs avec les prix de revient des prestations fournies, d'une suppression des ristournes à caractère permanent et d'une évaluation régulière de l'efficacité et de l'efficience des ristournes résiduelles qui

seraient pratiquées. Cette évolution devrait être accompagnée d'une réflexion de fond des tutelles sur l'inadéquation du cadre juridique français au contexte économique dans lequel évoluent les établissements portuaires.

#### LA GESTION DE L'OUTILLAGE

En ce qui concerne le coût et l'absence d'unité de la gestion de l'outillage portuaire, l'activité d'outillage public est lourdement déficitaire dans l'ensemble des ports français. Les raisons d'une telle situation tiennent à l'importance des charges de structure telles que l'amortissement, l'entretien et exploitation, y compris les frais des personnels grutiers, au sous-emploi de l'outillage et à une tarification insuffisante. Or ce coût, facturé au manutentionnaire utilisant l'outillage et le personnel grutier et portiqueur du port, est répercuté par le manutentionnaire à l'armateur.

Les ports français souffrent aussi de l'absence d'unité de gestion des activités de chacun de leurs terminaux, qui contraste avec l'organisation unifiée des terminaux dont bénéficient les clients d'autres ports européens. En effet, en France, la plupart de ces infrastructures sont publiques et dotées d'un outillage appartenant au port autonome mais utilisé par des opérateurs portuaires privés : le personnel du port autonome fait fonctionner l'outillage, au profit de manutentionnaires qui en paient l'utilisation. Il en résulte un éclatement des responsabilités entre le port, les manutentionnaires et les entreprises de stockage et de distribution.

En ce qui concerne, les expériences d'unité de gestion, certains terminaux sont entièrement privés, en dehors du bord

à quai qui appartient au domaine public maritime. Quelques entreprises de manutention, peu nombreuses, possèdent donc déjà leur outillage, ce qui assure une meilleure unité de gestion d'un terminal.

En revanche, l'intégration de l'outillage public dans les entreprises de manutention est encore peu avancée en France. Pourtant, l'importance et la relative stabilité du marché devraient permettre l'émergence d'opérateurs de taille suffisante pour gérer l'outillage dans les plus grands des ports autonomes, au moins pour certains types de trafic.

Le principal projet d'intégration de l'outillage public dans les entreprises de manutention est celui du port autonome de Dunkerque. L'objectif visé - à moyen terme - est de mettre en place un opérateur unique par terminal. Le projet d'opérateur unique au quai à pondéreux Ouest (QPO) devait en être l'exemple. Toutefois, on peut constater que l'Etat et le port autonome n'ont pas réellement pris les moyens ni les précautions juridiques nécessaires pour le faire aboutir : la faisabilité juridique du projet, lancé dès 1992, n'a été abordée qu'en 1995. Un autre projet d'opérateur unique a été lancé en 1997 pour la gestion du terminal à conteneurs. Hormis Dunkerque, les progrès limités de ce type de projet témoignent d'une certaine prudence des ports.

La direction des ports s'est prononcée en 1997 en faveur d'un financement plus massif des infrastructures et de l'outillage par les opérateurs privés, considérant cette évolution comme la meilleure garantie de la rentabilité économique des investissements et la meilleure façon de se prémunir contre tout risque de surinvestissement. Il

convient que cette position se concrétise. Il importe surtout que les problèmes juridiques posés soient résolus le plus rapidement possible afin que les ports européens concurrents ne soient pas les seuls à bénéficier de terminaux gérés selon des modalités performantes. Jusqu'ici, les tutelles n'ont pas suffisamment accompagné les projets d'opérateur unique, dont le résultat pourrait être déterminant pour la rentabilité des terminaux et donc pour la compétitivité des ports français. Recommandations :

- l'activité de l'outillage public étant déficitaire, engager une réflexion en vue de restructurer l'organisation interne des ports français ;
- adopter rapidement les textes nécessaires pour faire aboutir les projets d'opérateur unique, visant à intégrer l'activité d'outillage public dans les entreprises de manutention ; clarifier notamment la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de considérer ces futurs contrats d'exploitation comme une délégation de service public ;
- veiller à ce que les contrats d'exploitation des terminaux préservent la concurrence au moment du choix de l'opérateur et comportent un contrôle de l'efficacité de la formule, de façon à ne pas créer de position abusive, notamment par des prix de vente hors marché ou une insuffisante répercussion des gains de productivité.



# Situation et Évolution

par M. Hassan SENTISSI, Président de la FENIP

L'international Fishmeal and Fish Oil Organisation (IFFO), l'organisation mondiale des producteurs de farine et huile de poisson et ses 60 adhérents, représentent environ 80% de la production mondiale de ces produits et environ 95% des exportations mondiales directes (hors transbordements). Créée en 2001 suite à la fusion de la FEO et de l'IFOMA, toutes deux fondées en 1960, IFFO associe à ses activités, notamment lors de sa conférence annuelle, plus de 130 membres associés issus de toutes les industries directement ou indirectement liées à la production.

### LA PRODUCTION

La production mondiale de farine de poisson est relativement stable à 6,5 Millions de tonnes en moyenne, correspondant à une pêche industrielle d'environ 30 millions de tonnes dont un tiers environ se situe au Pérou, au Chili, au Danemark, en Islande, et en Norvège (les pays nommés IFFO-5) dont les pêcheries sont parfaitement contruites dans une optique de durabilité soit par des systèmes de suspension de pêche (Pérou/Chili) soit pas des quotas. Les principaux marchés mondiaux sont la Chine (environ 1/3 des exportations y sont destinées), Taïwan, le Japon et l'Europe (surtout la Norvège et le Royaume-Uni).

La production mondiale d'huile de poisson se situe, quant à elle, aux alentours de 1,2 millions de tonnes avec une tendance baissière depuis quelques années. Les exportations d'huiles n'excèdent guère 0,8 millions MT dont une grande majorité est destinée à l'Europe.

### LE MARCHÉ

Contrairement aux autres grandes matières premières qui ont subies des hausses importantes en 2004, les prix de la farine et de l'huile de poisson sont restés globalement stables au cours de l'année passée. Rappelons que la farine de poisson

est un produit complexe issu de la transformation industrielle de poisson frais, d'origine sauvage. Ce n'est ni une farine animale ni une farine OGM. Sa composition en fait le produit naturel le plus riche en protéines du marché mondial caractérisé aussi par des zones de production éloignées des zones de consommation. Elle s'est adaptée aux besoins de la demande grâce à une forte évolution technologique, notamment par le biais de la modernisation des usines, entraînant une segmentation du marché en fonction des qualités. L'aquaculture est le principal utilisateur des farines et huiles de poisson, notamment pour l'élevage de poissons carnivores, un secteur en forte croissance particulièrement en Chine. On estime qu'en 2012, l'aquaculture représentera plus de la moitié de l'usage de farine de poisson et presque 90% de celle d'huile de poisson.

L'industrie a pu faire face à l'évolution des marchés liés à la demande croissante de protéines dans le monde, à la préoccupation constante de la qualité, au développement des besoins en aquaculture, notre marché principal tout en développant une politique de niche.

### LA QUALITÉ

Elle est confrontée à une véritable révolution à quatre niveaux.

Les préoccupations de santé publique des milieux politiques ont pris une importance considérable, notamment en Europe suite à l'affaire de l'ESB.

Les nouveaux schémas de certification mis en oeuvre en Europe constituent une nouvelle étape pour les producteurs dans leur relation avec leurs clients.

La hausse récente des matières premières, et particulièrement du pétrole, modifie sensiblement les comportements des marchés.

Enfin, par le biais d'une révolution économique soutenue et puissante, la Chine est devenue un acteur majeur de notre secteur.

Les objectifs de l'industrie se concentrent sur quelques points essentiels :

- Une amélioration permanente de la qualité en association avec tous les partenaires de la filière,
- Une présence accrue auprès des institutions publiques par le biais d'une communication positive,
- Une réponse constructive à l'image négative de l'industrie auprès des consommateurs,
- Le développement d'une association internationale forte au niveau de toute la chaîne de valeur,
- Développer une industrialisation des relations avec les utilisateurs,
- Se positionner comme un partenaire fiable au sein de la chaîne de valeur.

## TRANSPORT - STOCKAGE

# Acteurs de la chaîne alimentaire

Chaînon discret de la chaîne alimentaire, les transporteurs jouent un rôle central dans le circuit des denrées alimentaires. L'une de leurs obligations est de maintenir la chaîne du froid. Et, bien évidemment, le transport maritime n'échappe pas à la règle.

De tout temps, la conservation des denrées périssables a été un souci. On observait empiriquement qu'au bout d'un certain temps, les denrées se dégradaient, pouvant aller jusqu'à provoquer une maladie chez celui qui les consommait à ce stade.

A travers les découvertes empiriques de traitement des denrées alimentaires (salage, dessiccation) jusqu'aux découvertes scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est mis en place une logique de la conservation des denrées qui a trouvé son expression la plus aboutie dans la chaîne du froid.

La réglementation sanitaire qui fixe les températures optimales de conservation de denrées, s'appuie sur des bases scientifiques traditionnelles, mais elle doit, aujourd'hui, prendre en compte l'évolution des habitudes de consommation, les progrès techniques agro-alimentaires et leurs risques inhérents, son objectif étant de garantir la sécurité du consommateur.

### CONSERVATION DES ALIMENTS : UN SOUCI CONSTANT AU COURS DE L'HISTOIRE

Les aliments périssables, aussi bien d'origine végétale qu'animale ont de tout temps posé un problème de conservation. Cette conservation était souhaitée pour permettre le transport, l'exportation vers d'autres pays,

la régulation de la saisonnalité, l'adaptation de l'approvisionnement des ménages à leur capacité économique (famines, disettes).

Les premiers moyens de conservation, dans l'antiquité par exemple, étaient le salage et le fumage, le séchage des viandes. Ces modes de conservation sont encore utilisés soit de façon rudimentaire dans certaines populations (esquimaux, etc.) soit de façon industrielle ou gastronomique.

Ils ont permis notamment aux grands découvreurs européens de partir de longs mois sur leurs bateaux. Cependant, leur inconvénient majeur était de dénaturer le goût des aliments (salaison, fumaison) et de priver les produits frais de leur apport minéral et vitaminique avec comme conséquence majeure l'apparition de maladies graves (scorbut : carence en vitamine C).

### LES PROGRÈS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux procédés ont vu le jour, fruit de l'ère pastorienne qui a mis en évidence le rôle majeur des micro-organismes dans l'apparition des maladies, d'une part, mais aussi dans la conservation des aliments.

C'est ainsi que la pasteurisation a permis de lutter contre les maladies transmises par le lait mais aussi d'éviter son évolu-

tion microbienne. La tyndallisation a permis la fabrication de conserves pouvant se révéler stables plusieurs années. Ces procédés parfois modernisés sont toujours utilisés. Le lait Ultra-Haute Température permet d'obtenir un produit se conservant plusieurs mois à température ambiante, et dans le même temps, on continue de fabriquer des fromages au lait cru en assurant la maîtrise de leur évolution microbiologique. En effet, l'évolution au cours du temps des denrées animales ou d'origine animale est multifactorielle :

- les micro-organismes qui se développent et présentent un risque pour la santé humaine ;
- ceux dont le développement est recherché comme appui technique pour la transformation en d'autres denrées (yaourts, fromages) ;
- les moisissures ;
- les dégradations enzymatiques ;
- l'oxydation des graisses des aliments ayant pour résultat le goût rance.

Certains moyens de conservation peuvent accidentellement favoriser ou sélectionner le développement prépondérant de certains phénomènes par rapport à d'autres.

Certains autres privent les aliments de vitamines et minéraux mais la plupart des traitements thermiques chauds assurent la destruction définitive de cer-

tains germes ou de certaines toxines spécifiquement visées. L'adaptation des procédés technologiques découle toujours de la connaissance des températures optimales de développement, d'inhibition de la multiplication, de destruction des micro-organismes.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les progrès dans le domaine de la physique ont permis la mise en place de systèmes de réfrigération de plus en plus performants.

La production de froid, de l'entrepôt ou de l'abattoir, de la laiterie jusqu'au commerçant et au réfrigérateur domestique a permis la mise en place d'une chaîne où chacun a un rôle à jouer.

#### AVANTAGES DU FROID COMME MOYEN DE CONSERVATION

Le froid inhibe la multiplication du développement microbien et plus la température est basse, plus l'inhibition dure longtemps (les surgelés se révèlent plus stables que les réfrigérés).

Il inhibe aussi le développement des moisissures, ralentit les phénomènes enzymatiques, préserve les qualités organoleptiques des produits (saisons des fruits et légumes) et certaines qualités diététiques (apports de vitamines et de minéraux).

En revanche, il n'empêche pas le rancissement des graisses qui est lié à des phénomènes d'oxydation et il nécessite une surveillance accrue de l'hygrométrie car il est un facteur de déshydratation.

Lorsque l'on évoque la conservation des aliments par le froid d'un point de vue réglementaire, il faut toujours considérer le couple temps-température. En effet, le choix des températures réglementaires inhérentes à la conservation par le froid de chaque type de denrées est étroitement lié à l'observation

scientifique du développement microbien ou des phénomènes de lyse enzymatique qui lui sont propres.

#### CHOIX DES TEMPÉRATURES RÉGLEMENTAIRES DE CONSERVATION

Le choix des températures réglementaires de conservation de chaque denrée est basé sur des critères précis et spécifiques à chaque grande famille. Ces critères sont de plusieurs types.

##### 1- Nature de la denrée

Chaque type de denrée possède un facteur limitant dans le choix de la température de conservation. Souvent, il s'agit d'un micro-organisme qui peut être naturellement présent (plusieurs espèces non pathogènes de salmonelles sont des hôtes normaux du tube digestif des volailles). Dans ce cas, la température de conservation par le froid préconisée pour la denrée s'inspire des connaissances microbiologiques du milieu critique de vie du micro-organisme, en gardant à l'esprit que le froid ne permet qu'une inhibition c'est à dire un arrêt ou un ralentissement de la multiplication et que ce phénomène est réversible sitôt que la denrée se trouve exposée à une température plus élevée, coïncidant alors avec un milieu de vie optimal pour la bactérie.

Le traitement thermique par très basse température (congélation ou surgélation) pendant une durée plus ou moins longue peut également s'appliquer pour l'assainissement des viandes trichinées ou ladres (ténia). Au contraire, les oeufs en coquille, s'ils doivent bien sûr être conservés à une température ambiante normale (20C), à l'abri du soleil, ne doivent pas subir de chocs thermiques répétés, ce qui diminue la protection naturelle de la coquille. En

revanche, chez le consommateur final, la réfrigération des oeufs optimise leur conservation.

Le poisson frais subit des phénomènes enzymatiques très fragilisant, aussi la conservation est-elle demandée à la température de la glace fondante, c'est à dire entre 0C et +2 C. Les viandes hachées et les filets de poisson demandent également une température comprise dans cette plage car le morcelage ou le filetage sont des transformations qui, en déstructurant la chair, la rendent plus vulnérable. Les coquillages commercialisés vivants ne doivent surtout pas être entreposés aux mêmes températures que les poissons, auxquels ils sont pourtant couramment associés pour des raisons commerciales évidentes.

##### 2- Condition d'obtention de la denrée

Le gibier chassé non saigné est une denrée plus fragile qu'une viande obtenue en abattoir. En dehors du faisandage qui doit rester une opération pratiquée par le consommateur finale pour sa propre consommation, les températures de conservation s'alignent sur celles des espèces domestiques correspondantes (viandes bouchères pour le cerf et le sanglier, volailles pour le gibier à plumes).

Le lait cru, le lait pasteurisé, les volailles de tradition gastronomique voient raccourcir leur durée de conservation à température égale ou proche des denrées correspondantes traitées normalement.

Les fromages, en particulier ceux bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée ont un cahier des charges spécifiques qui prend en compte bien sûr la sécurité alimentaire et les contraintes liées à l'affinage. La température

re de conservation est alors conseillée sur l'étiquetage.

### 3- Transformations subies par la denrée avant sa remise au consommateur

#### A) MORCELAGE

Le morcelage est un facteur aggravant de la contamination microbienne.

En effet, la perte de structure de la chair s'accompagne de la libération des enzymes présents dans la cellule et la manipulation du hachage favorise l'introduction des germes présents en surface à l'intérieur de la préparation.

De plus, le parage des viandes enlève les tendons et les aponévroses, celui des poissons retire le mucus et les écailles qui constituent des remparts sur le très court terme contre la contamination externe (brochettes, filets de poissons steak haché reconstitué).

#### b) AUTRES TRANSFORMATIONS

L'ajout de sel, le saumurage, le fumage constituent une première étape de conservation, complétée par une conservation sous température dirigée. Là encore, c'est le professionnel, qui maîtrise le procédé de fabrication et contrôle le résultat en matière de salubrité, qui fixe la date limite d'utilisation optimale prévisible si l'on respecte la température de conservation préconisée sur l'étiquetage.

#### c) DEVENIR CHEZ LE CONSOMMATEUR

L'évolution des pratiques gastronomiques et des habitudes alimentaires est un facteur qui peut amener la réglementation à évoluer.

La consommation d'un steak haché cru, de poissons et coquillages dégustés en sushi ou en tartare, marinés dans du citron ou de foie-gras mi-cuit, doit offrir la même sécurité ali-

mentaire au consommateur.

Les critères microbiologiques et les températures de conservation sont donc choisis dans cette perspective, ce qui explique la mosaïque des températures réglementaires qui veut respecter la nature de chaque produit alimentaire.

#### FROID ET QUALITÉ ALIMENTAIRE

Le cahier des charges d'un fabricant ou d'un conditionneur, voire d'un distributeur peut aller plus loin que la réglementation.

Pour des raisons de présentation commerciale ou pour garantir le maintien de certaines qualités organoleptiques, un client ou un fournisseur peut demander que le produit soit conservé à des températures inférieures aux températures réglementaires (crèmes glacées). Toutefois, il convient que ce cahier reste du domaine du possible et d'éviter une surenchère inapplicable.

De plus, lorsque la durabilité du produit est fixée sous la responsabilité du fabricant ou du conditionneur, il est important que tous les autres intermédiaires assurent une parfaite maîtrise de la température du produit au cours des étapes qui préludent à sa mise sur le marché.

#### SURGELÉS

La dénomination "surgelés" est liée au procédé technologique d'obtention qui allie trois critères majeurs :

1- *abaissement très rapide de la température* permettant la sauvegarde des structures cellulaires et donc une meilleure qualité organoleptique et une meilleure conservation,

2- *matières premières de choix,*

3- *conservation à -18C* inhibant

le développement de la plupart des micro-organismes, y compris les moisissures.

La réglementation doit être un compromis entre la probabilité de développement de germes et de phénomènes enzymatiques, la conservation des qualités organoleptiques attendues par le consommateur.

Mais, elle est surtout le cadre où chacun doit exercer sa responsabilité pour assurer une sécurité alimentaire maximale.

Ainsi, la température imposée par le législateur ou par un conditionneur pour la conservation d'une denrée lui permet, sur la base de données scientifiques et/ou d'autocontrôles, de présumer de sa durabilité.

Or, la durabilité est un capital fixe, que chaque rupture de la chaîne du froid (choc thermique, élévation régulière de quelques degrés) vient entamer. Ce capital doit être sauvegardé par tous les intervenants de la chaîne, y compris par le consommateur final qui doivent considérer le froid comme un facteur de qualité et de sécurité à part entière.

Enfin, la maîtrise de l'hygrométrie, le choix de l'emplacement des capteurs de température, le placement des denrées dans les meubles de vente, la fréquence des opérations de dégivrage, la célérité du chargement et du déchargement, ainsi que l'optimisation des opérations logistiques en général sont autant de critères qui doivent rentrer en compte dans l'appréciation et la maîtrise de la chaîne du froid.

**PROMAL**

PRODUIT DE MER ALGERIE

**PROMAL**



**Sarl PROMAL**

**Zone Equipement Bouharouj - Tipaza  
Tél: 213 24 40 45 85 / Fax: 213 24 45 86**

BUHLER

## Portalink, une technique performante déjà éprouvée

Les lieux d'utilisation des installations de déchargement ne correspondent à leurs lieux de fabrication que dans des cas exceptionnels. Dans certains, on se sert de bateaux spéciaux pour le transport des appareils de déchargement, partiellement ou complètement assemblés.

Les adaptations nécessaires à la sécurité du transport, ainsi qu'aux travaux de chargement et de déchargement sont déjà effectuées lors de la planification de l'installation.

De cette façon, on assure un transport rapide et économique d'un chargement peu coutumier.



PORTALINK, DÉCHARGEUR MÉCANIQUE DE NAVIRE

Les déchargeurs mécaniques Buhler - adaptés à une large gamme de produits en vrac à écoulement libre - se distinguent entre autre par le fait qu'un seul fournisseur traite le projet du début à la fin. Cela signifie que nos spécialistes, hautement qualifiés et expérimentés, évaluent et simulent un déchargement performant, étudient le design, l'engineering et la statique du matériel, puis s'occupent de la fabrication, du montage et de la mise en service. Ils peuvent ainsi différencier et juger de l'influence de certains paramètres sur l'ensemble du projet, contribuant ainsi à son optimisation. Un entretien régulier du matériel et l'utilisation de pièces de rechange originales garantissent le fonctionnement et la disponibilité de l'installation pendant de très longues années. Le transporteur maritime à chaîne Portalink Buhler (HL-SKT) est un produit qui a été longuement étudié et qui offre aujourd'hui le maximum d'avantages:

- Transfert assuré en douceur
- Faible usure
- Faible puissance installée
- Déchargement respectant l'environnement.

### DÉCHARGEMENT ÉCONOMIQUE

Le système automatique de descente du HL-SKT permet de positionner exactement à l'endroit voulu le pied d'extraction

dans le produit et de le décharger automatiquement. Seule une très faible épaisseur résiduelle reste dans le fond du navire.

Une large zone de manœuvre est possible dans le fond du navire grâce:

- au déplacement du déchargeur,
- à la montée, la descente et la rotation de la flèche,
- au système d'articulation kick-in/kick-out.

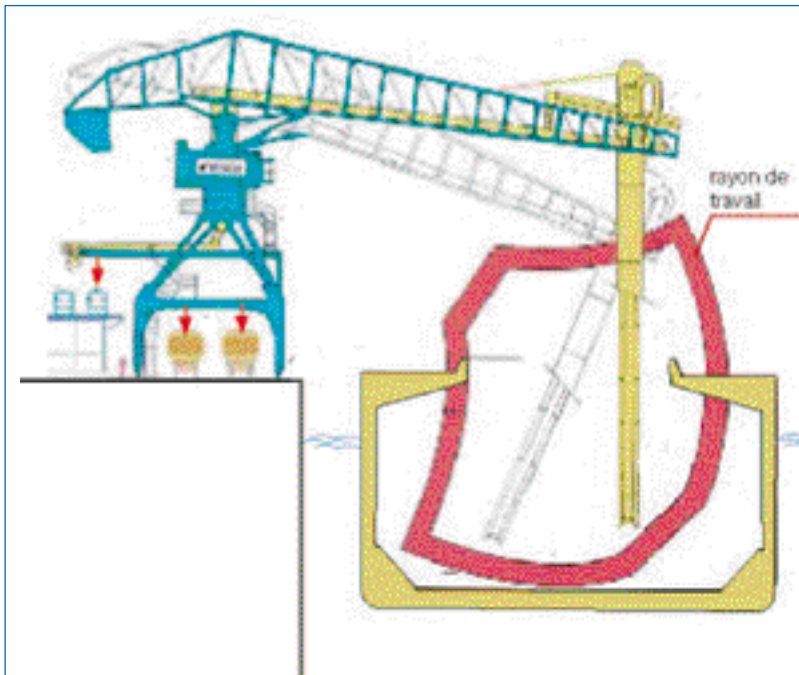
Ces manœuvres peuvent également être télécommandées, ce qui permet d'augmenter les débits de déchargement et par conséquent d'abrèger les temps d'attentes à quai:

- Grande disponibilité et faible coût d'exploitation,
- Sécurité du fonctionnement lorsque les caractéristiques du produit changent,
- Peu sensible aux corps étrangers,
- Echange rapide des maillons de chaîne,
- Conduite aisée,
- Technique éprouvée grâce à des composants de machines bien étudiés,
- Faible consommation d'énergie,
- Peu d'usure;
- Longue durée de vie des chaînes de transfert/

### INSTALLATION HYDRAULIQUE

Un groupe hydraulique centralisé, installé dans un caisson séparé, alimente les principaux consommateurs d'énergie. Les composants sont très bien protégés et des ouvertures de montage facilitent les tra-





vaux d'entretien.

Avantages d'un entraînement hydraulique:

- Démarrage et freinage en douceur,
- Protection des ruptures de chaîne grâce à des vannes de surpression,
- Inversion rapide du sens de marche de la chaîne de transport,
- Réglage simple de la vitesse de la chaîne,
- Fiabilité du fonctionnement.

L'écran de visualisation de la commande par automate programmable permet d'afficher les conditions d'exploitation et les messages d'erreur.

#### PORTALINK, DÉCHARGEMENT

##### DES PRODUITS EN VRAC À GRAND DÉBIT

Le HL-SKT est un transporteur à chaîne de haute puissance qui répond aux exigences élevées qu'on pose à une installation de manutention rationnelle et sans dérangement pour les produits en vrac. Il s'agit d'un élévateur de transport robuste, étanche à la pluie et à la poussière ce qui lui permet d'assurer un déchargement qui

ne détériore pas le produit et respecte l'environnement. Grâce à son besoin en énergie très restreint et la simplicité de sa manutention, le HL-SKT prouve en très peu de temps ses capacités d'élément de déchargement de haute efficacité.

#### MODE DE FONCTIONNEMENT ET COMPOSANTS

Le pied d'extraction du HL-SKT est plongé dans le produit qui doit avoir une certaine fluidité. Un bulldozer pousse les produits en vrac à écoulement difficile vers le HL-SKT.

La chaîne de transport sans fin, de construction spéciale, extrait le produit qui forme une colonne compacte dans la gaine verticale du transporteur. Elle se déplace lentement et à vitesse régulière vers la sortie de la station d'entraînement. De là, le produit est transféré par des convoyeurs vers les camions ou les transporteurs de quai.

Le déchargeur de navires Portalink HL-SKT comprend un portique, une partie

supérieure pivotante équipée d'une flèche et d'un système d'articulation kick-in/kick out.

Le vérin de cette articulation est fixé sur la flèche et déplace le HL-SKT en position inclinée de  $+30^\circ$  à  $-30^\circ$ .

Des vérins hydrauliques commandent la montée et la descente de la flèche. La commande hydraulique déclenche également sa rotation et tous les mouvements sont sécurisés par des soupapes de surpression. Le système de rotation, lui, est sécurisé en position de repos par un verrou à commande hydraulique. Les vannes proportionnelles assurent des déplacements réguliers et continus.

La commande est équipée d'éléments d'automatisme. Un écran affiche les conditions d'exploitation, les messages d'erreur et le planning préventif de maintenance. Toutes ces données peuvent être imprimées à tout moment.

En cas d'urgence, un moteur diesel entraînant une pompe hydraulique de secours peut relever et faire pivoter la flèche pour sortir le transporteur HL-SKT du navire.

#### APPAREIL D'ALIMENTATION EN VRAC

Pour atteindre la capacité de déchargement nominale du LSK SKT avec des produits en vrac difficilement ruisselants, on utilise le RZH placé au dessus du pied d'extraction. Grâce à sa gamme de travail de  $360^\circ$  et son rayon d'action atteignant 8 m, on peut traiter une surface de 200 m<sup>2</sup> représentant 1000 m<sup>3</sup> sans déplacer le HL SKT. La cabine de commande qui pivote en même temps que la flèche permet de commander l'ensemble de l'installation de déchargement.

#### PRODUITS EN VRAC

Le Portalink permet la manutention de tous les types de céréales, les graines oléagineuses, la farine de soja, les engrais artificiels, les phosphates; les dérivés, le gluten de maïs...



Buhler AGde,  
CH - 9240 Uzwil, Suisse  
Tél. +41 71 955 11 11  
Fax +41 71 955 39 49  
www.buhlergroup.com

## ALGÉRIE

# Prévision du trafic des infrastructures portuaires

Toute prévision de trafic doit d'abord être précédée par la détermination de l'arrière-pays de chaque port et de l'évolution du cadre socio-économique du pays.



L'arrière pays (ou hinterland) de chaque port, déterminé par les informations des entreprises publiques d'envergure nationale, grosses importatrices des principaux produits, tels que les céréales, les aliments de bétail et le ciment, est également déterminé à partir des données relatives à l'origine et la destination des cargaisons importantes (plus de 10.000 tonnes) transportées par voie ferroviaire (transport de masse de cargaisons en vrac) et des déclarations de cargaisons (manifeste) au niveau des ports pour une courte période. Parmi les deux critères utilisés pour déterminer le cadre socioéconomique dans lequel va évoluer la demande, on note l'évolution de la population et de sa consommation directe (sans subir de transformation) et l'évolution de la croissance

du Produit Intérieur Brut (PIB) établie par les organismes nationaux de planification dépendant du Ministère des finances.

### MÉTHODOLOGIES ADOPTÉES.

Une première consiste à établir la relation (coefficient de corrélation) entre l'évolution du volume de cargaison manutentionné pour une période passée (souvent 10 ans) et l'évolution des indices socio-économiques du pays ( PIB ou population) et à prévoir le volume futur des cargaisons à partir de la projection des indices socio-économiques nationaux conjuguée avec le coefficient de corrélation.

Une seconde méthode consiste à estimer le volume de cargaison pour chaque produit pris individuellement. On procède ensuite à l'évaluation des niveaux de l'offre et de

la demande de l'ensemble du pays pendant les années limites (horizons de l'étude). Le volume à importer est déduit de la différence entre le volume de la production nationale et celui de la consommation.

Pour les besoins de cette méthode, les cargaisons manutentionnées dans les ports nationaux sont classifiées selon les principales catégories, en fonction du volume actuel de la cargaison, de la tendance à long terme et du type d'emballage. La détermination du trafic portuaire pour les principales catégories de marchandises passe par l'évaluation de l'offre et de la demande prévisionnelle pour chaque catégorie, pour pouvoir par la suite en déduire le volume prévu des importations. Les exemples ci-après explicitent mieux le mode de calcul.

### PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS PORTUAIRES.

Pour établir la nécessité de la planification et la construction de nouvelles infrastructures et installations portuaires, il est nécessaire d'arriver à la conclusion de la saturation des capacités existantes.

Parmi les paramètres pris en considération, le volume total des cargaisons à traiter (chargées et déchargées), la taille moyenne des navires pouvant accoster aux infrastructures existantes, le nombre de navires faisant escale, la productivité de la manutention (Nombre de grues, taux de rendement, etc), la durée de séjour moyen de la cargaison au port (hangars, magasins spécialisés, terre pleins, ainsi que les

voies de desserte (route et rail).

Une fois la saturation des infrastructures et autres installations portuaires mise en évidence par l'étude pour chaque région (Ouest, Centre et Est), la planification et la conception des infrastructures commence avec le type de navires prévu (tendance), la taille, le mode de conditionnement, les conditions géologique, océanologiques (vents, houle, courants, etc.).

Les capacités portuaires additionnelles nécessaires pour faire face à l'évolution du trafic sont déterminées pour les trois régions. Chacune d'elles comprend les ports suivants :

- Région Ouest : Ports de Ghazaouet, Oran, Arzew et Mostaganem ;
- Région Centre : Ports de Ténès, Alger et Béjaïa ;
- Région Est : Ports de Djen-Djen, Skikda et Annaba.

#### DES INSUFFISANCES RELEVÉES

A la lumière des différentes études et réflexions engagées pour la planification des infrastructures, précédée évidemment par des prévisions de trafic, il ressort que :

1. Les prévisions de trafic élaborées sont, à quelques exceptions près, supérieures aux réalisations du fait du :

a) *Changement fréquent de la politique économique du gouvernement*, suite à la fluctuation du prix du pétrole, engendrant une réduction des recettes des exportations des hydrocarbures ; politique qui vise une meilleure maîtrise des équilibres macro-économiques et qui s'est traduite notamment par la réduction des importations de biens et autres produits.

b) *Changement dans le mode de vie de la population* se traduisant par des modifications des habitudes de consommation.

2) *Manque de ressources financières* qui n'a pas permis la réalisation des capacités portuaires planifiées dans leur totalité et aux horizons prévus.

## ALGÉRIE

# Les dons de la mer

Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques a indiqué que 80 projets d'investissement, sur les 500 inscrits dans le cadre du plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture et adoptés par la commission nationale, ont été réalisés au cours de l'année 2004.



Smaïl Mimoun, qui s'exprimait à l'occasion de la réunion-bilan qu'il a tenue avec les directeurs de wilaya de la pêche, a révélé à cette occasion qu'une nouvelle flottille de thoniers d'un coût global de 12 milliards de dinars a été acquise par son département, ce qui constitue, à ses yeux, une première en Algérie. " En outre, et dans le but de renouveler la flotte, il est prévu au courant de cette année l'importation de plusieurs bateaux de pêche de moins de 10 ans qui seront acquis à 60% des prix réels " a-t-il affirmé. A propos du bilan 2004, il indiquera que les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles; il le seront dans quelques semaines. Même s'il ne semblait pas totalement satisfait des performances réalisées par son secteur, lors de l'exercice passé, estimant à ce titre " qu'on pouvait faire mieux " pour aspirer à atteindre une production annuelle de 22.500 tonnes que s'est fixé l'ambitieux plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003-2007, le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques s'est félicité toutefois de la création de quelque 12.000 postes d'emploi contre 6 500 postes en 2003.

Il s'est réjoui également de l'élaboration par son département de la carte de formation qui aura un rôle non

négligeable dans le futur en vue de contribuer au développement du secteur. D'ailleurs, le ministre a profité de cette opportunité pour procéder à l'installation de la cellule nationale de la pédagogie et de la vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture qui vise à remédier au déficit constaté en matière d'élaboration et d'actualisation des programmes de formation, de supports de cours et de suivi pédagogique.

La mise en place d'une telle structure s'est avérée plus que primordiale et devra, de ce fait, répondre aux besoins exprimés par l'Institut de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture en matière de programmes de formation et de formation continue.

Il annoncera aussi le lancement, cette année, de plusieurs projets d'aquaculture, à l'image de celui de l'élevage de 1.500 tonnes de loups mer et de dorade à Tizi Ouzou et qui devront créer 100 postes d'emploi.

Par ailleurs, Smaïl Mimoun a fait savoir que le stock "pêchable" dans les côtes algériennes est estimé à 200.000 tonnes sur une capacité totale de 500.000 tonnes. " Il faut préserver une grande partie pour les besoins de la reproduction " signale-t-il.

Source quotidien algérien

Sid ahmed

## ALGÉRIE

### Infrastructures inadéquates

La façade maritime de la wilaya de Tizi Ouzou, d'une longueur de 85 km, s'étend sur cinq communes : Mizrana, Tizirt, Iflissen, Azzefoun et Aït Chafaâ. Sur une surface maritime économique de près de 1400 km<sup>2</sup>, seuls 1100 km<sup>2</sup> sont réservés à la pêche avec une surface de 263 km<sup>2</sup> réservée à la reproduction.



#### POTENTIELS ET RÉSULTATS

D'après une étude d'une équipe océanographique espagnole en 2003, le potentiel halieutique de Tizi Ouzou dépasse les 26.000 tonnes, à savoir 12.000 tonnes de poisson bleu et 14.000 de poisson blanc. Mais, de cette biomasse, seul un tiers est toléré à la pêche. Soit près de 9.000 tonnes par an. Concrètement, la production totale 2003 a à peine dépassé les 700 tonnes, alors quelle a atteint en 2004, 1350 tonnes. L'exploitation se fait de manière conventionnelle par une flottille de 10 sardiniers et 112 petits métiers avec une population maritime composée de 100 patrons, 14 mécaniciens et 122 marins. Au port d'Azzefoun, la production moyenne est de 1.137 tonnes par an et les espèces pêchées et mises en vente sont la sardine (300 t/an), l'espadon (18t /an), le mérrou (16 t/an) et le rouget (15 t/an).

A Tizirt, seules 130 tonnes sont produites annuellement, essentiellement l'espadon (30 t/an). La production du petit pélagique (poissons vivants en haute mer) a connu une augmentation significative passant de 450 tonnes à 860 tonnes entre 2003 et 2004, alors que l'espèce du grand pélagique a vu sa production stagner à 70 t à la même période. Quant aux mollusques (calamar et poulpe), un peu plus de 3 t ont été pêchées et vendues en 2003 et plus de 5 t en 2004, contrairement aux crustacées (langoustine, crabe et crevette) dont la production est passée du simple

au triple avec 40 t en 2003 et près 140 t en 2004.

#### PORTS : RETARDS DE RÉALISATION

En théorie, la wilaya de Tizi Ouzou dispose de deux infrastructures portuaires : le port mixte d'Azzefoun et celui de Tizirt. Les travaux d'aménagement du port d'Azzefoun, une infrastructure destinée aux activités commerciales et de la pêche, ont été entamés au début de 1990 et confiés à la société des travaux maritimes Meditram.

Le chantier a connu d'énormes retards. A la direction des travaux publics, l'on explique que le projet a été scindé en deux tranches. Conçu pour accueillir un bateau commercial de 3 000 t, 5 chalutiers, 15 sardiniers et une trentaine de petits métiers, le port mixte d'Azzefoun, « dont le coût a été estimé à 1,2 milliard de dinars, a connu des retards dus à la fois à l'insécurité, aux contraintes climatiques et aux problèmes d'installation du chantier ». La date de sa livraison demeure incertaine. « Seuls le renouvellement et la réparation par Meditram de son équipement endommagé lors de la dernière tempête qu'a connue la côte algérienne à la fin du mois de décembre dernier, pourra déterminer l'inauguration officielle du port », selon la DTP. Pour l'heure, le chantier est doté de cases pour pêcheurs, d'une halle de vente et d'un bloc administratif abritant les bureaux de l'entreprise portuaire de Béjaïa. Si ce port est doté « d'une poissonnerie de 480 m<sup>2</sup>, celle-ci est non opérationnelle ». Hormis une chambre froide de 18 m<sup>3</sup> et une fabrique de glace de 9 m<sup>2</sup> d'une capacité d'une tonne par jour, il n'existe « aucune construction de réparation navale ni station d'avitaillement ou conserverie », apprend-on. D'autre part, la réalisation du port de Tizirt (plaisance et pêche) est de près de 40%. Entamée en mars 2002, par le groupement d'entreprise Meditram et

Sotramest, les travaux ont là aussi, été quelque peu retardés « par des difficultés opérationnelles, d'insécurité et d'exploitation de carrière pour l'extraction des roches utilisées pour la jetée en mer, dont 210 mètres linéaires ont été réalisés à ce jour », apprend-on. Ce port, qui coûtera un milliard de dinars, pourra accueillir 5 sardiniers et 25 petits métiers sans compter les 2 chalutiers ainsi qu'une cinquantaine de plaisanciers. Si d'autres difficultés ne surviennent pas, sa livraison est prévue fin 2005 ». Deux plages d'échouage pouvant abriter une quarantaine de petits métiers chacune, ont été conçues, mais ne trouvent pas pour l'heure, de financement. L'une est à Aït Chafaâ et l'autre à Azzefoun. Leurs études ont été faites par le laboratoire d'études maritimes (LEM) et la réalisation est estimée à près de 30 millions de dinars chacune. Ces infrastructures portuaires « sont gérées par une filiale rattachée à l'Entreprise portuaire de Béjaïa (EPB), détenue en portefeuille par la SGP Sogeport », affectation entrée en vigueur en janvier 2004.

C'est l'une des mesures prises pour relancer un secteur, où même le constat « officiel », datant d'avant la création du ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques en 1999, relevait « beaucoup de retard enregistré dans la réalisation des programmes et caractérisé par l'insuffisance de crédits financiers, des équipements et des pièces de rechange, avec une flottille de pêche âgée, une pêche côtière et des procédés traditionnels ».

Aussi, le 22 mai 2001, a été créée la direction de la pêche, des ressources halieutiques et de l'aquaculture, par le décret exécutif n° 01-135, dotée de deux antennes : à Tizirt et à Azzefoun.

Source quotidien algérien  
XY Bouhired

## PROJET "PORT TANGER-MED"

# Une réglementation adaptée

Source MAP

La mise en service du port Tanger-Med, prévue pour 2007, "va révolutionner" le transport maritime marocain, a déclaré M. Azzeddine Diouri, directeur de la Marine marchande, qui a plaidé dans ce contexte en faveur d'une réglementation maritime qui soit au niveau des changements qu'apportera la nouvelle infrastructure.

### D'IMPORTANTES CHANGEMENTS

Dans un entretien publié lundi 11 avril par le quotidien "Libération", M. Diouri a expliqué que grâce au système d'exploitation qui sera celui du nouveau port, d'importants changements verront le jour dans le secteur de la marine marchande qui assure 97 à 98 pc, en tonnage, et 94 pc en valeur des échanges marocains. Parmi ces changements, il a cité en premier lieu celui du transbordement, expliquant que les conteneurs qui proviennent d'Asie ou des Amériques pourront être déchargés à Tanger-Med au lieu d'être transbordés dans des ports internationaux, et que les exportations marocaines à destination de l'Afrique, de l'Amérique du sud ou de l'Asie, vont pouvoir être embarquées directement à partir de ce port.

"C'est donc une véritable révolution et une échéance très importante dans la mesure où il va falloir que la réglementation maritime marocaine soit au niveau du standard du port de Tanger-Med", a-t-il souligné.

Outre la privatisation de la COMANAV, prévue pour 2006, le haut fonctionnaire a également cité la possibilité qu'offrira le nouveau port aux navires qui font escale de charger des marchandises destinées au Maroc, ou encore les

diverses possibilités qui se présenteront dans le secteur à la faveur notamment de l'instauration des "autoroutes de la mer" et de l'entrée en vigueur du libre échange avec l'UE à l'horizon 2010.

### UN PROJET D'ENVERGURE

Rappelant que la Marine marchande est régie par une législation ancienne, datant de 1919 et non adaptée au contexte actuel, M. Diouri a indiqué qu'un projet de code -avec un millier d'articles- a été préparé entre 1985 et 1990, mais n'a pas abouti.

Le projet a ensuite été subdivisé en sept parties qui feront chacune l'objet d'un projet de loi: navigation maritime et navire, armement et transport maritime, assurances et ventes maritimes, gens de mer, protection de l'environnement marin, événements de mer et navigation de plaisance.

Deux parmi ces projets de loi ont été finalisés, celui relatif à la navigation de plaisance et celui sur le métier d'agent maritime cosignataire de navires, a-t-il précisé.

Quant à la stratégie à adopter pour faire face à ces échéances, M. Diouri a indiqué que l'autorité de tutelle, le ministère de l'Équipement et du Transport, a confié à un cabinet international la réalisation d'une étude à ce sujet.

### UN SYSTÈME DE TRANSPORT PÉRENNE

Le Maroc doit disposer d'un système de transport maritime "pérenne, de qualité, à faible coût et au service de l'économie nationale".

Un plan d'action est en train d'être élaboré et toutes les réflexions à ce sujet sont "en concertation avec les professionnels", a dit M. Diouri, ajoutant qu'il ne faudrait pas que le transport maritime soit "un boulet" pour les exportations marocaines.

Le directeur de la Marine marchande a, par ailleurs, indiqué que la totalité du transport maritime en vrac, solide et liquide, à savoir le pétrole, les phosphates, les céréales et le charbon, a été totalement libéralisé et que la flotte marocaine a complètement disparu de ce segment.

Ce vrac, a-t-il ajouté, représente 78 pc du tonnage du trafic global du Maroc à l'étranger, estimé à 60 millions de tonnes par an. "Les compagnies maritimes marocaines n'ont pas pu faire face à la concurrence étrangère" signalant à ce sujet "le handicap du retour à vide" dont souffraient les vraciers marocains.

## TANGER-MED

# De grandes infrastructures portuaires

Fatou Diagne

Le futur port pourrait accueillir la nouvelle génération de gros navires.



Dans une déclaration à l'agence MAP, Mustapha Barroug, directeur général de l'Office d'exploitation des ports (ODEP), qui participe au Conseil de l'Union des administrations portuaires du nord de l'Afrique (UAPNA) en Libye, a souligné que les équipements de ce port actuellement en construction, vont lui permettre d'accueillir des bateaux capable de transporter 2000 conteneurs.

M. Barroug, également président de l'UAPNA, a souligné les défis qui se posent aux ports, notamment en matière de compétitivité, ajoutant que, dans ce contexte, de nombreux ports sont en mesure d'accueillir et de traiter le trafic des autres ports. Qualifiant la formation de "pilier incontournable" dans la gestion et l'exploitation des ports, M. Barroug a souligné

que le Maroc qui assure la présidence de cette Union depuis 1993, dispose d'un Institut de formation portuaire qui joue un rôle majeur dans l'encadrement des ressources humaines des ports dans les pays membres. Et d'ajouter que le Maroc contribue à assurer la continuité de l'Union et de développer les ports des pays membres afin de leur permettre de relever les défis de la mondialisation.

Dans une allocution à l'ouverture de cette session, M. Barroug avait indiqué que les ports de la région de l'Afrique du Nord se doivent de relever le défi de la sécurité conformément aux normes internationales en matière de transit des produits dangereux et de sûreté des installations, des navires et des personnes, estimant que la protection de l'environnement

doit figurer parmi les priorités, étant donné que 50% des échanges sont constitués de produits polluants et dangereux.

L'actuelle session de l'Union, créée en 1974 sous le patronage de la commission économique d'Afrique relevant de l'ONU, sera consacrée à l'examen de ses rapports moral et financier et de son programme d'action pour cette année et à la création d'une fédération des institutions de formation dans le domaine portuaire.

Au cours de cette 31ème rencontre à laquelle prennent part des représentants de plusieurs organisations portuaires africaines, notamment l'Association africaine de coopération portuaire, l'Association de gestion des ports de l'ouest et du centre d'Afrique, l'Association de gestion des ports de l'est et du sud d'Afrique et l'Union des ports arabes, les participants devraient se pencher sur les possibilités de coopération avec ces associations.

Parmi les personnalités participant aux travaux de cette session figuraient les présidents et les directeurs généraux des administrations portuaires des pays membres de l'UAPNA: Maroc, Libye, Mauritanie, Tunisie, Algérie, Egypte et Soudan.

## PÊCHE ARTISANALE

# Un plan à l'origine de problèmes

Source MAP

Plusieurs professionnels du secteur de la pêche ont souligné que le plan d'aménagement de la pêche est à l'origine de problèmes dans le secteur dans cette région. Dans des impressions livrées à la MAP, ils ont estimé que ce plan a été élaboré "sans consultations avec les vrais professionnels du secteur, et ce dans le but de satisfaire des intérêts particuliers".

Pour le secrétaire général de la pêche artisanale, M. Salek Ben Abd Layachi, le plan d'aménagement a été conçu pour satisfaire des "intérêts spécifiques, dans la mesure où les véritables professionnels qui représentent la pêche artisanale ont été exclus des consultations".

"C'est ce plan qui a été à l'origine de tous les problèmes", estime-t-il, faisant remarquer que la pêche artisanale participe à la préservation de la ressource, alors que, dit-il, la pêche hauturière qui opère avec de gros navires, "contribue à la dégradation du système écologique marin".

Le président de l'Association des industries des produits halieutiques à Dakhla, l'homme d'affaires Hammoudi Hmeida, s'est déclaré du même avis, soulignant l'importance particulière de ce secteur, notamment de son volet des céphalopodes.

Selon M. Hmeida, ce plan privilégie la pêche hauturière au détriment de l'artisanale et affaiblit cette dernière qui, pourtant, constitue "le pilier sur lequel repose l'économie de la région" (65 pc des céphalopodes accordés à la pêche hauturière contre seulement 26 pc au profit du secteur artisanal).

"En tant qu'association professionnelle, a-t-il fait remarquer, nous rejetons catégoriquement ce plan en raison de la détérioration, ces dernières années, des

richesses halieutiques du fait d'une forte pression de la pêche". Pour lui, la solution réside dans la "réduction de la flotte de pêche hauturière et l'encouragement du secteur de la pêche artisanale, une activité créatrice d'emplois et non préjudiciable à l'environnement écologique marin".

Le secrétaire général de la Fédération des associations de la pêche maritime dans la région d'Oued Eddahab-Lagouira, M. Habate Michane Mohamed, ne partage pas ce point de vue, estimant que le plan d'aménagement favorise le développement social en assurant des revenus durables au profit des marins.

Le point de pêche Lasarga, premier site d'application de ce plan, en constitue un "modèle pilote", a dit M. Habate Michane, déplorant la situation créée récemment à Aarich en raison de l'action d'un certain lobby agissant à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la pêche artisanale au profit d'intérêts particuliers.

Dans une bande de terrain surplombant le village de pêche N'tirift (connu aussi sous le nom d'Aarich, à quelque 75 km au nord de Dakhla), environ 350 à 400 marins-pêcheurs saisonniers ont poursuivi samedi un sit-in sous le regard d'une troupe des forces de l'ordre qui n'est cependant pas intervenue.

Plusieurs intervenants déclarant exercer depuis des années dans la région, se sont plaints de leur exclusion de cette opération, imputant la responsabilité à certains professionnels, soucieux de tirer le maximum de profit des revenus de la pêche artisanale au détriment, selon eux, d'une frange de marins saisonniers.

Le ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, M. Mohand Laenser, avait fait état à Dakhla d'une "amélioration très sensible de la ressource en poulpe" cette année.

En marge de deux rencontres tenues avec les associations professionnelles du secteur de la pêche artisanale, M. Laenser avait indiqué que le plan d'aménagement a commencé à donner ses fruits et qu'"il est bien évident que nous n'avons pas atteint les quotas arrêtés", du fait de la "réduction de la masse biologique du poulpe".

"Cette année, nous venons de constater une amélioration très sensible de cette ressource, preuve en est que l'objectif de protection et de renouvellement de la ressource est atteint", a-t-il dit, soulignant que le renouvellement de cette ressource signifie la limitation de "l'effort de pêche".

Le ministre a, en outre, indiqué que les autorités locales et les services centraux et extérieurs "sont en train de se mettre d'accord

## MAURITANIE

# Un centre d'examen hygiénique des produits maritimes

Maarouf Ould Oudaa, Nouakchott,

La pose de la première pierre d'un centre d'examen hygiéniques de produits maritimes à Nouakchott a eu lieu mardi.



Ce centre consiste en un laboratoire d'inspections hygiéniques des produits maritimes en vue d'améliorer la qualité du poisson à Nouakchott grâce au respect des normes sanitaires internationales.

Financé par le Japon pour un montant de 2.140 millions d'ouguiya (5 millions euro environ), cette infrastructure vient renforcer l'application des normes d'hygiène et de salubrité des produits de pêche mauritaniens, pérennisant ainsi les exportations de ces produits vers les marchés extérieurs.

Les exportations de poisson à partir de Nouakchott atteignent environ 15.000 tonnes/an dont 5000 t destinées aux marchés de l'Union

Européenne. Mais les analyses de contrôle sanitaire, étant effectuées pour la plupart au laboratoire de l'IMROP à Nouadhibou, posent de sérieux problèmes d'acheminement des échantillons et de restitution des résultats en temps réel, surtout pour les produits frais.

La cérémonie de pose de la première pierre a été présidée conjointement par le ministre mauritanien des affaires étrangères M. Ba M'baré et l'ambassadeur du Japon en Mauritanie M. Akira Nakajima.

Le Japon a déjà financé 12 projets, tous axés sur les priorités du programme du gouvernement de Nouakchott.



avec les associations pour mettre au point un certain nombre de mesures visant la limitation du nombre de barques" en activité dans le secteur, conformément au plan, tout en procédant, en même temps, à la recherche de "solutions pour les barques qui doivent céder la place", sur la base de propositions telles "le repli sur d'autres points de pêche, ou le repli sur d'autres segments de pêche qui ne sont pas le poulpe, ou bien carrément une indemnisation pour ceux qui doivent quitter le secteur".

"Il est évident que ce genre de mesures a besoin d'un peu de temps et surtout de formalités administratives ( ), sachant très bien que le nombre de barques, arrêté dans le plan d'aménagement, n'est pas un chiffre immuable.

C'est un chiffre qui correspond à ce que permet la ressource à un moment donné et qui peut effectivement s'accroître en fonction du développement de cette ressource", a-t-il précisé.

M. Laenser a souligné qu'une évaluation sera faite à la fin de cette période de pêche et qu'en cas de confirmation "que la ressource est en train de reprendre, nous sommes disposés à revoir les objectifs".

"Tout cela, c'est dans une perspective de développement de l'activité dans la région et quand je parle du secteur artisanal, il n'est pas le seul concerné pour le développement dans la région", a-t-il tenu à souligner.

"Nous avons un accord avec la pêche hauturière qui va commencer à travailler sur le port de Dakhla". "Nous sommes également en train de travailler sur les plans du pélagique et d'autres formes de pêche pour permettre effectivement le développement de la région de Dakhla" a-t-il également rappelé.



## La Politique agricole au Maroc

L'examen de l'évolution des politiques de développement économique et social, mises en œuvre depuis l'indépendance du pays, permet de distinguer trois phases principales marquées chacune, selon les objectifs retenus, par un intérêt particulier envers le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

### LES ÉTAPES D'UNE POLITIQUE

La première phase, allant de l'indépendance jusqu'à la fin des années 70, a été consacrée à la mise en œuvre, dans le cadre de la politique du développement des exportations et de substitution des importations, de programmes visant l'amélioration du taux d'autosuffisance alimentaire des produits dits de base. Durant cette phase, marquée par une intervention forte de l'Etat, la priorité a été accordée à l'agriculture irriguée qui a été implantée principalement dans des zones initialement arides et semi-arides. Les zones d'agriculture pluviale, proprement dite, n'ont pas bénéficié d'une grande attention de la part des pouvoirs publics à l'exception d'actions disparates incitant à l'utilisation des facteurs modernes de production (opération labour, opérations engrais, ...etc.)

La deuxième phase, amorcée au début des années 80, a été caractérisée par la mise en œuvre de réformes importantes à travers les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Cette politique fut amorcée en 1983 et a été élargie au secteur agricole à partir de 1985 dans le cadre des programmes d'ajustement structurels du secteur agricole (PASA). Cette période s'est signalée par un regain d'intérêt envers l'agriculture pluviale favorable qui a fait l'objet d'un ensemble de projets de développement intégrés

(PDI) destinés à corriger le déséquilibre important qui existait entre les zones d'agriculture pluviale et les zones irriguées. Ces projets ne se limitaient pas à l'accroissement de la productivité à travers l'utilisation des facteurs modernes de production, mais intégraient aussi d'autres composantes importantes telles que les routes, l'eau potable, l'éducation et la santé. Le but recherché était l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations des zones bénéficiaires de ces projets.

La troisième phase, qui a démarré vers la fin des années 90, se distingue par des changements importants introduits par les différents programmes d'ajustement structurel, appliqués antérieurement, et les décisions de libéralisation de 1996. Au cours de cette phase, l'extension de la politique de libéralisation a concerné l'ensemble des secteurs de l'économie du pays, visant aussi bien les prix que le budget de l'Etat et les institutions. Il est à noter que ces réformes ont connu un développement accéléré suite à l'entrée en vigueur de l'accord du cycle d'Uruguay (conclu à Marrakech en 1994), de l'institutionnalisation officielle de l'OMC à partir de janvier 1995, et de la signature de l'accord d'association avec l'UE en 1996.

Ces réformes ont impulsé un processus qui est, certes, encore à ces débuts, mais qui n'a pas manqué de soulever des inquiétudes en ce

qui concerne la viabilité du secteur agricole et de la durabilité des rôles économiques, alimentaires, sociaux et environnementaux qu'il assure au niveau national et dans les zones difficiles, à faible potentiel de production, en particulier.

Ce nouveau contexte, a amené les autorités marocaines à élaborer, en 1999, une stratégie de développement rurale. Cette initiative fut suivie par l'organisation, en 2000, du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, au cours duquel a été discutée et validée une stratégie de développement à long terme de l'agriculture marocaine. Tout en optant pour le développement de l'agriculture dans le cadre de son intégration dans l'économie nationale et internationale, et en réitérant ses fonctions économiques et alimentaires classiques, la nouvelle stratégie a davantage mis en valeur les rôles sociaux et environnementaux non marchands de l'agriculture. Considérée comme le pilier du développement rural, l'activité agricole est désormais appelée à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Cette volonté affichée a été concrétisée, dans un premier temps par le lancement de l'opération labour destinée à la modernisation de l'agriculture paysanne au moyen de la mécanisation des opérations culturales, le remem-

brement et l'encadrement. Au vu des limites de cette opération, la priorité a, ensuite, été accordée à l'agriculture irriguée.

La création de l'Office National d'Irrigation (ONI) et sa dotation en moyens matériels et juridiques traduisaient la volonté de l'état d'aller de l'avant dans le processus de développement du secteur de la Grande Hydraulique (GH). Malgré que ce secteur ne représente que 10% de la Superficie Agricole Utile (SAU), il bénéficiait de près de 42% de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur agricole. En accordant toute la priorité à la Grande Hydraulique au détriment de l'agriculture pluviale et l'irrigation traditionnelle dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH), l'Etat avait contribué à accentuer la dualité du développement agricole, datant du temps du protectorat et qui continue, aujourd'hui à handicaper le fonctionnements l'agriculture marocaine.

#### LES MESURES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AGRICOLE

Parmi les mesures influençant la formation des prix agricoles, on peut distinguer trois principales formes d'interventions directes: les subventions, les taxes et la protection à la frontière. Les instruments utilisés en la matière ont subi des réformes pour s'adapter aux objectifs des politiques appliquées successivement depuis le lancement du premier Programme d'Ajustement de Secteur Agricole.

Ainsi, Les subventions aux intrants agricoles qui constituaient l'essentiel de la politique d'incitation en agriculture, ont été progressivement réduites ou totalement supprimées pour les intrants. Par contre, les subventions d'encouragement aux investissements privés, tel que prévues par le Code des Investissements Agricoles, ont été renforcées, notamment par la mise en place

du Fonds de Développement Agricole (FDA).

Par ailleurs, malgré l'exonération, de l'impôt direct sur le revenu agricole, le secteur agricole n'a pas été totalement détaxé; il reste soumis à un ensemble de taxes indirectes et parafiscales (TIC sur l'énergie, TVA, droits d'abattage). La libéralisation du commerce extérieur, dans le cadre du programme d'ajustement structurel et la signature des accords du cycle d'Uruguay (1994), s'est traduite par le remplacement des restrictions quantitatives par des droits et taxes à l'importation.

En plus de ces instruments de politique qui influencent directement les prix dans le secteur agricole, d'autres instruments peuvent agir indirectement, telles la détermination du taux de change et la fixation des taux d'intérêt..

#### LES MESURES RÉCENTES DE MODERNISATION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE AGRICOLE

Les pouvoirs publics ont, depuis 1999, mis en chantier plusieurs réformes touchant directement et indirectement la production agricole et portant en particulier, sur la libéralisation des prix et de la commercialisation, l'adaptation des textes relatifs au commerce extérieur et sur l'organisation de l'activité économique. Ces réformes comprennent:

- La révision du code des douanes et des impôts indirects ;
- La promulgation de textes sur le recouvrement des créances et sur les marchés publics ;
- La promulgation de la loi sur la concurrence et les prix et la loi sur la propriété industrielle ;
- L'adaptation de la loi sur le commerce extérieur ;
- La promulgation de la loi sur les obtentions végétales en conformité avec l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce ;
- La libéralisation de certaines filières de produits de base (huiles

et sucre en cours) ;

- La réforme tarifaire qui consiste en la compression de la fourchette des tarifs actuels ;
- La conversion des conventions commerciales et tarifaires bilatérales en accords de libre échange ;
- La conclusion d'accords régionaux (La Ligue Arabe, la quadri-latérale qui est en cours de négociation avec la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie) ;
- L'institution de guichets régionaux d'investissement pour rapprocher les structures d'accueil de l'investisseur non seulement en les décentralisant mais également en leur déléguant tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les décisions nécessaires.

Aujourd'hui, la priorité du Maroc est de développer durablement les activités liées à l'agriculture en faisant de plus en plus appel à des investisseurs privés étrangers. C'est l'une des priorités nationales. Et pour ce faire, depuis deux ans seulement les étrangers peuvent louer de la terre sur 99 ans pour en faire une exploitation. Mais surtout les avantages proposés et incitations de toutes natures sont significatifs; toutefois les potentiels de développement et le marché restent les deux aspects essentiels.

#### CINQ ORIENTATIONS MAJEURES

La politique agricole marocaine se base sur cinq orientations majeures:

- L'amélioration des revenus des agriculteurs,
- La contribution à la sécurité alimentaire du pays,
- L'intégration du secteur agricole dans l'économie nationale,
- La préservation et la protection des ressources naturelles et la promotion de la femme rurale

La réalisation de ces objectifs est tributaire, entre autres, du développement du niveau de l'investissement public et privé dans le domaine agricole.

## POURQUOI INVESTIR DANS L'AGRICULTURE MAROCAINE ?

S'agissant de l'investissement privé, le gouvernement de SA MAJESTE a pris récemment un certain nombre de dispositions en vue de renforcer le soutien apporté par l'Etat, pour sa promotion et sa diversification. Conscient de la nécessité d'une mobilisation des moyens de nature à faciliter les démarches de l'investisseur privé, le Ministère de l'Agriculture a créé une structure spéciale, servant d'interlocuteur vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit du Centre d'Information pour l'Investissement Agricole. Ce centre a pour vocation d'accompagner les promoteurs jusqu'à la réalisation de leur projet et dispose d'un réseau de cellules installées dans chaque région. En plus de ces informations le centre propose des opportunités d'investissement dans divers domaines agricoles à l'intention des investisseurs nationaux et internationaux à la recherche de projets ou de réalisations de partenariat.

Le Maroc dispose d'un potentiel agricole considérable à mettre en valeur. En effet, de par sa situation géographique, il dispose d'une diversité écologique (plaines fertiles, zones humides, zone côtière, micro climats, zones montagneuses, zones semi-arides et arides, désert, etc.) permettant une offre variée de possibilités de productions végétales et animales. La S.A.U. (surface agricole utile), s'élève à 8,7 millions d'hectares.

Compte tenu de la spécificité du climat marocain, l'irrigation revêt une importance primordiale. Le potentiel hydraulique mobilisable est de 21 milliards de m<sup>3</sup>, dont 17 milliards destinés à l'agriculture. L'irrigation a constitué l'une des priorités de la nouvelle politique économique et sociale du pays. Les efforts de mobilisation des ressources en eau ont permis d'édifier 90 barrages, d'une capa-

cité de 14 milliards de m<sup>3</sup>, ce qui permet d'irriguer plus d'un million d'hectares. La superficie potentielle irrigable de façon pérenne s'élève à 1.363.380 ha, à laquelle s'ajoutent quelques 300.000 ha pouvant bénéficier d'une irrigation saisonnière.

L'agriculture représente près de 16% du PIB et emploie 40% de la population active marocaine, près de 7 millions de personnes.

Les salaires varient entre 5 euros par journée de huit heures ce qui représente le SMIG agricole.

Les échanges extérieurs agricoles, en importation et en exportation sont estimés à 20% des produits échangés au Maroc. Les importations sont constituées essentiellement de produits de base. Au vu de la croissance démographique encore élevée et de la taille du marché, les produits de base présentent un énorme potentiel à exploiter.

Le Maroc importe du blé tendre, du sucre, de l'huile végétale, des olives, des fruits, des graines oléagineuses, des produits laitiers, du thé, du café, des semences, des aliments pour le bétail, des engrais, des produits phytosanitaires et du matériel agricole.

Elle exporte des Agrumes, des fruits frais, des primeurs, des conserves végétales, de l'huile d'olive, des produits de la floriculture (en forte baisse), des huiles essentielles, des plantes aromatiques, des plantes médicinales, du liège, du raisin de table (bientôt sans pépin) et du vin.

Les produits exportés présentent des avantages comparatifs considérables. Ces avantages sont liés à la qualité réputée des produits marocains, aux coûts de productions compétitifs et d'une main d'œuvre qualifiée et abondante, et à un calendrier de production plus précoce que celui des pays concurrents.

Les objectifs de la politique agricole sont orientés vers :

- la recherche de la sécurité ali-

mentaire ;

- une augmentation significative de l'exportation dans le cadre du libre échange programmé en 2010 avec l'Europe et en cours de négociation avec les USA;

- la préservation des ressources naturelles pour une garantie de durabilité consécutive à la fragilité de l'écosystème et du climat semi-aride.

Les données fondamentales sur les productions agricoles, secteurs par secteur, produit par produit, dans le cadre d'une étude de faisabilité pour un investissement sont à disposition. Sous réserve que la demande d'investissement soit sérieuse et exprimée clairement sur les plans techniques et les objectifs recherchés, dans les secteurs végétal ou animal.

Les aides et subventions sont nombreuses et réelles. Primes à l'investissement, subvention sur le matériel agricole, sont réparties par zones géographiques et par types de matériels ou de production. La banque du Crédit Agricole apporte une assistance de qualité dans tous les domaines, sous réserve de sa participation financière à l'investissement

Investir au Maroc dans la production agricole est une opportunité de grande qualité, car le secteur offre un potentiel certain de réussite pour plusieurs raisons fondamentales:

1. Les demandes locales et à l'exportation sont très fortes ;
2. Les terres de grande qualité, disponibles en location 99 ans ;
3. Les ressources humaines sont importantes ;
4. La qualité de la main d'œuvre est excellente ;
5. Le coût de la main d'œuvre est faible ;
6. Le développement de la mécanisation est possible.

## CFIA 2005

# Encore plus d'innovations

### TROPHÉES DE L'INNOVATION CFIA 2005 Entreprises lauréates & nominées

#### 1 Catégorie

*Qualité/Hygiène/Services*

Lauréat : RONDEAU Frères, pour le " FITJET", buse à jet droit rotatif longue distance, moyenne pression.

#### 1 Catégorie Equipements/Procédés:

Nominé : IONIX, pour le "SENTINEL fine", système de contrôle non destructif haute résolution par rayon X.

#### 1 Prix Spécial

*Recherche/Innovation*

CRYOLOG/ ADRIA DEVELOPPEMENT pour le TRACEO, étiquette fraîcheur microbiologique (axée sur les emballages de produits haut de gamme et fragiles).

JOHNSONDIVERSEY

#### Une innovation pour le conditionnement aseptique



La société JohnsonDiversey met actuellement sur le marché une solution innovante pour la stérilisation des bouteilles et des bouchons lors du conditionnement aseptique. Elle propose donc depuis le mois de novembre 2004 un nouvel acide péracétique concentré : le SU 389. Le Control Plus est un équipement permettant de réaliser par méthode chimique le dosage en continu de la concentration en acide péracétique de la solution désinfectante. La solution (produit + matériel) amène les avantages suivants : • Un gain de productivité en supprimant les contrôles chimiques manuels qui sont généralement réalisés une fois par heure. • Une utilisation plus sécurisée en divisant au minimum par trois la quantité de produit employée et donc les manipulations. • Une amélioration significative des conditions de travail du personnel évoluant dans l'environnement de la conditionneuse aseptique grâce au faible taux d'H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> présent dans l'air. • Une amélioration de la sécurité de la désinfection des bouteilles et des bouchons grâce au contrôle en continu de la concentration d'APA employée et aux alarmes installées en cas de sous-concentration. • Une économie significative en terme de coûts produit. • Une sécurité pour le contrôle qualité des sites grâce à la traçabilité permanente du dosage de l'APA. • Une diminution du nombre d'emballages vides. • Une validation de l'efficacité du SU 389 par les principaux équipementiers. Pour assurer une parfaite stérilisation des bouteilles et des bouchons, le SU 389 doit être additivé d'un agent mouillant : le Kristalle qui a pour but d'abaisser la tension superficielle de la solution afin qu'elle puisse être en contact intime

avec les surfaces de la bouteille. Le Kristalle est stable avec les solutions de SU 389, ne provoque pas de mousse et ne trouble pas les solutions désinfectantes, ce qui est très difficile à réaliser d'un point de vue chimique.

SERAC

#### Nouveau système de dosage : le Dynaflow®



Pour sa nouvelle machine Canopy®, remplisseuse-boucheuse monobloc rotative entièrement dédiée au conditionnement des liquides plats en bouteille PET, SERAC a développé un nouveau système de dosage : le Dynaflow®. Il calcule le débit directement dans la bouteille en grammes par seconde. On s'affranchit donc du tarage. En divisant le poids de consigne par le débit calculé, le Dynaflow® calcule le temps de remplissage et le point de coupure. C'est le seul système à utiliser les 3 variables poids, débit et temps et à en tirer le meilleur parti. À ce titre, on peut parler de débitmètre intelligent. Ce système s'affranchit des variations des caractéristiques physiques qui affectent les systèmes débitométriques. Le Dynaflow® reste précis en toutes circonstances. On associe donc les avantages du débitmètre et du pondéral. Le faible encombrement de ce système a permis d'équiper le carrousel de 810 mm de la Canopy de 27 becs de dosage afin d'obtenir une cadence de 18.000 emballages à l'heure (1 litre). En surface au sol, la Canopy® est ainsi, à cadence égale, près de moitié inférieure à une machine rotative pondérale de conception standard. Cela a bien sûr des conséquences finales sur la machine.

## EIM

# Se préparer aux métiers des affaires internationales

« Obtenez un degré international Bac + 4 ! »

Interview de Linda Agugliaro Directrice de l'EIM, Etablissement reconnu par l'Etat

**Agroligne : Le Groupe Sup de Co Montpellier de la Chambre de Commerce et d'industrie de Montpellier est, aujourd'hui, reconnu comme un de plus grands groupes de formation français disposant d'une Grande Ecole, l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier. On peut dès lors se demander pourquoi avoir créé l'Ecole Internationale de Montpellier (EIM) ?**

**Melle. Linda Agugliaro :** La création de cette nouvelle école répond à une forte demande des entreprises et, plus particulièrement des PME qui, conscientes de l'impact de la mondialisation des échanges sur leurs affaires et, bien évidemment, sur les nouvelles compétences humaines dont elles doivent se doter, constatent avec inquiétude les difficultés qu'elles rencontrent pour trouver les personnels d'encadrement possédant une " véritable culture des affaires internationales, des savoir-faire internationaux".

L'Etat français ne s'y est pas trompé en reconnaissant cet établissement. Par ailleurs, les 200 élèves que nous avons recruté en octobre 2003 parmi des centaines de candidats au concours Ulysse confirment l'intérêt que suscite déjà cette nouvelle Ecole.

**Agroligne : Vous apportez donc une réponse aux attentes des entreprises et des jeunes. Quelle est-elle ?**

**Melle. Linda Agugliaro :** Le programme pédagogique développé à l'EIM sur 4 années après le baccalauréat ne vise pas uniquement à l'accumulation de connaissances, mais à professionnaliser progressivement et méthodiquement des jeunes aux métiers de l'entreprise en environnement internationalisé. Nous ne pré-

parons donc pas au seul commerce international qui est une vision extrêmement réductrice de l'entreprise mais aux affaires internationales.

Tous les métiers de gestion et de management sont donc concernés.

En parallèle des enseignements des disciplines de la gestion, réalisés en français et en anglais, les élèves réalisent des missions pour les entreprises et concluent chaque année d'étude par un stage qui se déroule obligatoirement en environnement international (France ou étranger).

Au total, en 4 années, chaque élève doit effectuer 20 mois minimum dans des entreprises différentes. L'international " pratique " ne se réduit bien évidemment pas à cela.

Les résultats professionnels des premiers diplômés de l'EIM traduisent l'efficacité de notre programme : 78% des élèves de la dernière promotion ont été recrutés avant la fin de leur cursus, pour un salaire moyen de 30000 euros brut annuel!

**Agroligne : Pouvez-vous nous en dire plus à propos de cette internationalisation professionnelle des élèves de l'Ecole Internationale de Montpellier ?**

**Melle. Linda Agugliaro :** Rappelons que la dimension culturelle est largement traitée. Les esprits doivent être ouverts, créatifs et rigoureux. Il est bien évident que l'EIM s'appuie sur l'extraordinaire réseau qu'a su créer le Groupe Sup de Co Montpellier, qu'il soit entrepreneurial ou de partenaires étrangers (136 Business Schools). C'est ainsi que les élèves de l'EIM peuvent, après sélection, effectuer une partie de leur formation dans certaines desdites Business Schools partenaires du Groupe Sup de Co Montpellier. Chaque élève obtient,

en sus du Bachelor of Business Administration délivré par l'EIM, un diplôme étranger reconnu internationalement.

**Agroligne : A quels étudiants l'EIM est-elle ouverte ?**

**Melle. Linda Agugliaro :** L'EIM est aujourd'hui ouverte aux bacheliers, qui intègrent le cursus en 1ère année, et aux titulaires d'un Bac+2 qui ont, eux, la possibilité d'entrer directement en 2ème année. Nous avons également décidé d'ouvrir cette année notre recrutement aux titulaires d'un Bac+3 qui auront ainsi la possibilité de suivre la dernière année d'études du cursus, et d'obtenir « on line » le Bachelor de l'Université de La Trobe, Business School australienne partenaire de l'Ecole, en plus du Bachelor de l'EIM.

**Agroligne : Les métiers préparés à l'EIM ?**

**Melle. Linda Agugliaro :** En fonction du secteur d'activité dans lequel ils interviennent et selon leurs compétences personnelles, les étudiants de l'EIM occupent les postes suivants :  
Négociateur et gestionnaire de contrats internationaux -  
Gestionnaire de filiales - Spécialiste en marketing international -  
Responsable d'opérations bancaires internationales -  
Analyste de marchés -  
Chef de produit international -  
Acheteur - Ingénieur Commercial -  
Consultant -  
Responsable des Ressources Humaines -  
Créateur d'Entreprise -  
Responsable d'agence bancaire -  
Trader -  
Responsable commercial export -  
Responsable de centres de profits...

## EIM

# Les résultats de la promotion 2004

Le 5 novembre 2004, le gala de fin d'année des étudiants EIM a réuni plus de 500 personnes dont 101 diplômés, leurs parents et bien sur leurs entreprises.

Un gala de prestige pour une promotion 2004 exceptionnelle

82 % des étudiants ont été recrutés avant la fin de leur cursus, en CDI pour plus de la moitié. Leur salaire moyen est de 30 000 euros bruts annuels.

Ils sont directeur marketing, responsable d'agence bancaire, consultant en E-business, acheteur, chasseur de têtes, chef de publicité ou ingénieur d'affaires.. 5 d'entre eux sont créateurs d'entreprises internationales.

Un palmarès qui repose sur un des objectifs majeurs de l'EIM : promouvoir une insertion professionnelle efficace, rapide et durable de ses diplômés et mettre en exergue leur valeur et qualité personnelle. C'est dans cette perspective que l'Ecole et l'Association des diplômés du Groupe Sup de Co Montpellier développent des actions spécifiques et coordonnées destinées à l'après EIM.

### ENTREtenir LA CONTINUITÉ

L'EIM et l'Association se préoccupent d'assurer la continuité en relation entre les générations de diplômés. L'édition d'un bulletin de liaison, d'un annuaire, ainsi qu'un site web permettent aux diplômés de rester en contact avec l'association. L'EIM par un suivi post-diplôme permet de rester en relation professionnelle avec ses diplômés : « avez-vous changé d'emploi », quel poste occupez vous maintenant », êtes-vous en recherche d'un nouveau poste » sont autant de questions que posent la directrice de l'EIM afin de suivre de façon personnalisée ses anciens étudiants. Un tremplin pour l'emploi est également mis à leur disposition: simulation d'entretien d'embauche, coaching et mise à disposition des banques de données entreprises.

Quant aux enquêtes annuelles menées sur les promotions de concert avec

l'Association, elles permettent de mesurer avec précision la performance du programme pédagogique et de l'accompagnement post-école.

Par ailleurs, des antennes internationales de l'Association rapprochent tous les diplômés d'un centre de réunion et d'actions, même pour ceux qui ont fait le choix de l'expatriation.

L'Association propose également un accompagnement dans la recherche d'emploi et centralise les offres (près d'une centaine par semaine).

Le caractère ouvert aux affaires internationales de l'Ecole Internationale de Montpellier a permis, pour une grande partie de cette promotion 2004, de s'orienter vers des embauches au Mexique, Royaume Uni, Vietnam, Espagne, Shanghai...

## SALON AGADIR FISH MOROCCO

# un véritable événement international

Avec comme partenaires officiels l'O.N.P. (l'Office National des Pêches), la FENIP (Fédération Nationale des Industries de Transformation et de valorisation des Produits de la Pêche), le salon Agadir Fish Morocco initié par C.A.P se révèle être un véritable événement international

Rassembler des professionnels nationaux et internationaux, privilégier les rencontres, les opportunités d'affaires mais également les débats et les échanges sur des thèmes d'actualité de l'ensemble du secteur de la pêche et la valorisation des produits de la mer, sont autant d'objectifs fixés par les organisateurs.

Au programme pour cette troisième édition: "Radioscopie du secteur des pêches maritimes, les outils d'une stratégie de développement durable"; "Le rôle de la recherche scientifique dans le développement durable de la pêche maritime", "Les stocks halieutiques et l'état de leur exploitation au Maroc" etc. ;

"L'expérience canadienne en matières d'évaluation des stocks halieutiques exploitables (transfert de technologies)".

L'édition 2003, avait déjà réuni plus de 100 entreprises dont la moitié est issue d'une quinzaine de pays européens, du Canada, de la Turquie et de l'Inde, et environ 5000 visiteurs, exclusivement des professionnels du secteur des pêches maritimes, des industries de transformation et des responsables institutionnels, sur un espace de 6000m<sup>2</sup>.

L'édition 2005, pérennise, selon les organisateurs, les efforts jusqu'ici fournis.

### LANCEMENT À AGADIR DU SYMPOSIUM SUR "LES PRODUITS ELABORES"

Un symposium sur les produits élaborés dits de la 4ème et 5ème gammes de fruits et légumes a été lancé le vendredi 08 avril à Agadir par M.Mustapha Mechahouri, ministre du Commerce Extérieur.

Initié par l'Association Marocaine des Producteurs Exportateurs de Fruits et légumes (APEFEL) sous l'égide du Ministère du Commerce Extérieur, ce symposium a pour thème "Produits élaborés, nouvelle approche commerciale des fruits et légumes frais".

Durant les deux journées consacrées à cet événement, des experts nationaux et Internationaux présenteront les différents aspects techniques relatifs à la production et à la commercialisation des dites gammes de fruits et légumes. Lors de la séance d'ouverture, le ministre a indiqué que "le thème choisi pour cette rencontre vise à répondre à un besoin de plus en plus pressant, celui de l'adaptation de la filière de fruits et légumes à la demande d'un marché international en mutation continue". Il a ajouté que "l'adaptation au marché international ne peut être que renforcée à travers une orientation stratégique vers des produits de fruits et légumes élaborés, de 4ème et 5ème gammes, lesquels produits sont de plus en plus prisés en raison des conditions de vie de plus en plus simplifiées des consommateurs de par le monde".

M. Mechahouri a rappelé que les exportations des fruits et légumes ont enregistré, lors de la dernière campagne 2003-2004, en volume, une évolution positive de 5,5 pc. En valeur, elles ont représenté près de 6 pc du total des exportations durant les 6 dernières campagnes, c'est-à-dire de 1998 à 2000. En terme du marché, le ministre a rappelé que la concentration des exportations des fruits et légumes sur l'Union Européenne fait que cet espace régional a absorbé 75 pc des exportations totales au titre de la campagne 2003-2004. L'union européenne demeurera, certes, une "destination constante et incontournable de par la position géographique du Maroc", toutefois il faut développer "des relations de coopération de plus en plus approfondies avec les autres pays de l'espace européen", souligne le ministre.

Source MAP

LE SIPA

## Pour un cadre maghrébin de la pêche et de l'aquaculture

Le SIPA est l'opportunité pour les opérateurs algériens du secteur Pêche et Aquaculture d'exposer les capacités concurrentielles en la matière, de faire connaître leurs entreprises et sociétés, et en parallèle de prendre connaissance des dernières avancées techniques et technologiques universelles concernant les professions liées au domaine de la mer et de l'élevage de poisson.

Mais ce salon est également l'opportunité pour les opérateurs étrangers de différentes nationalités de connaître les énormes potentialités naturelles et d'investissement que recèle l'Algérie, et d'établir un contact effectif et direct avec les opérateurs Algériens et débattre des perspectives de coopération.

EN TÊTE DES SALONS  
DE SA CATÉGORIE

1er : grâce aux pays participants de sept nationalités étrangères (La France, l'Italie, l'Espagne, la Tunisie, la Pologne, la Hongrie et la Turquie) avec leurs différentes entreprises et sociétés exposantes au niveau de l'industrie aquacole, de l'aquaculture avec ses différentes espèces, froid, transformation, conserveries, l'étude et l'expérience, équipement de navigation, fabrication du matériel de pêche et les engins de l'aquaculture.

2e : grâce à la présence de six Délégations Officielles étrangères (Égyptienne Soudanaise, Polonaise, Anglaise (Hommes d'Affaires et Ministère), Portugaise et Tunisienne).

3e : grâce aux 350 visiteurs journaliers de moyenne

Les différents contacts entre les opérateurs Algériens et étrangers ont abouti à la création de commissions chargées de préparer la mise en place d'associations professionnelles, dont l'Association Nationale de l'Aquaculture, l'Association Nationale en matière de Transmission sans fil de Navigation dans le domaine de la Pêche, l'Association Nationale des Transformateurs, et Conservateurs des produits Aquacole et de relancer l'association des réparateurs et constructeurs navals.

Outre ces bons résultats, le SIPA renforce l'idée et les actions d'un cadre Maghrébin de la Pêche et de l'Aquaculture. Par ailleurs, ce Salon a eu le mérite de voir organisé une table ronde, au sujet de la Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture, pour faire connaître ce nouvel organisme qui ne manquera pas d'être bénéfique pour l'ensemble des professionnelles du secteur mais aussi de bénéficier de la présence de responsables de nombreux organismes professionnelles Européens et Arabes en procédant à l'échange de point de vue relatif aux mécanismes et les moyens de l'organisation de la profession.

LE PREMIER SALON AGRO-ALIMENTAIRE DES PAYS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

Placé sous le thème "le secteur agro-alimentaire : modèle pour le partenariat entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique", cette manifestation, initiée par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) en collaboration avec la société algérienne des Foires et Expositions, a pour objectif de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays membres de l'OCI. Cette rencontre a aussi pour objectif de dynamiser le partenariat entre tous les opérateurs du secteur agro-alimentaire et de renforcer le dialogue entre consommateur et producteur, a indiqué un communiqué du CIDC rendu public à Casablanca.

C'est une excellente opportunité pour les entreprises marocaines du secteur de promouvoir leurs produits non seulement sur le marché algérien, très porteur à moyen et long terme, mais également en direction des autres pays membres de l'OCI qui représentent un marché de plus d'un milliard de consommateurs, précise le communiqué.

La manifestation est ouverte aux 57 pays membres de l'OCI, aux institutionnels et organismes nationaux de promotion, aux opérateurs économiques musulmans des pays membres et aux institutions de l'OCI, notamment la Banque Islamique de Développement (BID), dont sa présence augure déjà du contenu qui sera donné aux mises en relation qui résulteront de ce salon, ajoute-on de même source.

Tous les produits du secteurs seront présentés à ce salon : les produits agricoles frais et transformés, les produits de la mer et leurs dérivés, les produits d'élevage, les dérivés des céréales, les boissons, le matériel de production agricole, ainsi que toutes les activités liées directement ou indirectement à la filière agro-alimentaire, conclut le communiqué.

Fatou DIAGNE



## LE SIAL CHINE

# Une renommée incontournable

18 et 20 mai 2005



### SHANGHAI, LA PLATE-FORME COMMERCIALE DE L'ASIE

Le succès était déjà au rendez-vous en 2004 à Shanghai, grâce à la présence d'acheteurs professionnels de nombreux pays non asiatiques.

Plus de 500 exposants issus de 40 pays différents! Mais au-delà des statistiques, l'inauguration par le conseiller de la Commission Européenne de la Pêche, de l'Agriculture et du Développement Rural, M. Franz Fischler a placé l'événement organisé par Expositum Group en tête des salons internationaux de l'alimentation et des boissons en Chine.

Parmi les secteurs les plus appréciés, ceux de la viande du vin et des spiritueux. Si la croissance s'enregistre dans tous les secteurs, celle des produits organiques et des produits bébé devient visible du fait du marché chinois en constante maturité.

### PROFESSIONNEL ET INTERNATIONAL

Les visiteurs majoritairement pro-

fessionnels s'internationalisent. C'est le résultat du changement du lieu de la manifestation, mais aussi de la campagne de promotion réalisée dans les régions et pays voisins. Il est vrai qu'avoir misé sur les partenariats a fait la différence : les accords du SIAL Chine avec CARREFOUR et METRO ont conduit à l'organisation de plus de 350 rendez-vous personnalisés lors du salon entre les exposants et les acheteurs représentants ces chaînes de distribution en Chine.

2005 : Cette année le rendez-vous du 18 et 20 mai, réunit différents pavillons tels que la France, les USA, l'Union Européenne, le Japon, la Malaisie, la Thaïlande, le Sri Lanka, la Belgique, l'Allemagne, l'Australie, la Chine, l'Espagne, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, le Pérou, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, l'Inde, la Turquie... etc.

L'espace d'exposition et le nombre de visiteurs continuent d'augmenter.

De 2002 à 2004, plus 21% de fréquentation et plus de 14% d'exposants. Et tout est fait au SIAL pour pérenniser la tendance et développer le commerce, ainsi que les partenariats entre les entreprises chinoises et internationales et les échanges d'informations entre les visiteurs et les exposants : rendez-vous d'affaires, expositions spéciales Packtech et Foodtech, les compétitions internationales pour les vins et spiritueux .... Les exposants reçoivent en outre chaque année une liste actualisée des 600 acheteurs incontournables des secteurs alimentation et boissons en Chine.

### 80% SATISFAITS

Avec ceci, le taux de satisfaction à l'issue d'un sondage, atteint les 80% en 2004, comptabilisant les personnes se déclarant « satisfait » ou « très satisfait » de leur participation.

Le SIAL Chine, définitivement à ne pas manquer pour pénétrer le marché asiatique !!!!

## POISSONS, COQUILLAGES ET CRUSTACÉS

### L'équilibre alimentaire

Paule Neyrat, Diététicienne

Réputés pour leurs qualités diététiques, ces produits restent peu consommés.

La consommation actuelle révèle que coquillages et crustacés sont aujourd'hui des produits de luxe, chers, surtout réservés aux occasions festives.

Bien que la consommation de poisson reste faible par rapport à d'autres pays. 20 kg en moyenne par an et par habitant contre 72 kg au Japon, les poissons ont néanmoins une image positive bien installée. ils sont un aliment " régime ", ils sont bons pour la santé. Il est vivement recommandé d'en manger 3 fois par semaine afin de se prémunir contre la maladie cardio-vasculaire et d'équilibrer son alimentation.

Alors profitez des efforts des industriels qui s'emploient à proposer des poissons surgelés ou en conserve, d'un emploi souvent bien plus pratique, sous forme de poissons entiers, en filets sans arrêtes, apprêtés en croquettes, panés, séchés, fumés pour relancer votre consommation de poissons.

#### CLASSIFICATION DE POISSONS

On distingue les poissons de mer. Il en existe plus de 30 000 espèces. Les poissons d'eau douce sont beaucoup moins nombreux. Certains d'entre eux (anguille, saumon) vivent en partie dans la mer. On retrouve souvent ces poissons classés selon leur valeur nutritive :

poissons gras : Les poissons " gras " sont assez peu nombreux, et sont les plus riches en acides gras polyinsaturés, en Oméga 3 et en vitamines liposolubles A et D

poissons demi-gras : Les poissons " demi-gras " contiennent de 4 à 10 % de lipides. Les teneurs en acides

pour 100 g	Protéines (en g)	Lipides (en g)	Calories
Anguille	17	20	250
Anguille fumée	20	25	305
Alose	20	10	170
Murène	16	12	175
Lamproie	15	13	177
Saumon	20	14	200
Saumon fumé	20/23	12/25	265
Thon	27	13	225

gras polyinsaturés et en Omega 3 et en vitamines liposolubles A et D, sont bien évidemment proportionnelles à celle des lipides.

POISSONS D'AQUACULTURE  
Cette industrie s'est énormément développée dans les 15 dernières années. Parmi les principaux pois-

pour 100 g	Protéines (en g)	Lipides (en g)	Calories
Barbue	18	5	115
Maquereau	14	8	128
Mulet	22	7	150
Sardine	20	5	125
Sprat	20	9	160
Turbot et turbotin	16	6	118
Truite saumonée	22	7	150

poisson maigres : Les poissons dits " maigres " sont de loin les plus nombreux.

Ils rassemblent les familles des gadidés, pleuronectes, dorades, grondins, rougets et raies.

Ils contiennent de 0,5 à 4 % de lipides. Du fait de la pauvreté de ces poissons en graisses, les teneurs en acides gras polyinsaturés et en Omega 3 et en vitamines liposolubles A et D, sont bien évidemment proportionnelles.

sons élevés, on retrouve dans des fermes marines le saumon, le bar, la dorade et le turbot et en eau douce la truite.

#### PRECAUTIONS D'HYGIENE

Le poisson est un produit très fragile qui s'altère très vite. Il doit toujours être présenté sur glace chez le poissonnier que ce soit en ville ou au marché. Sauf sur les lieux de pêche, il n'est pas vendu immédiatement après sa capture mais plusieurs jours après.

Pour 100 g	Protéines (en g)	Lipides (en g)	Calories
Cabillaud	18	0,5	80
Carrelet ou plie	15	0,5	65
Églefîn	17	0,3	70
Éperlan	15	2	78
Bar	20	1	90
Brochet	18	1	78
Daurade	17	1	77
Gronkins	17	3	95
Lieu	18	2	90
Limande	15	2	78
Lingue	17	2	85
Lotte (baudroie)	18	1	80
Merlan	16	3	90
Merlu ou colin	17	2,5	92
Perche	19	4	112
Raie	20	1	90
Rouget	19	8	148
Roussette	24	1	105
Saint-Pierre	16	1	75
Sole	15	2	78
Tacaud	18	1,5	85
Truite	20	2,5	105

La fraîcheur est donc sa qualité première.

Petit tour des critères de fraîcheur :

- u L'odeur est fraîche, légère : il ne faut jamais acheter un poisson sentant l'ammoniac, sauf la raie dont c'est l'odeur naturelle ;
- u L'œil est clair, vif, brillant, convexe et occupant tout l'orbite ;
- u Les branchies sont humides, brillantes, rose ou rouge sang ;
- u La chair des poissons en filet et en tranche doit être ferme et élastique, celle des poissons vidés doit laisser entrevoir une paroi abdominale claire (ni rouge, ni foncé, ni brune).
- u Les écailles doivent être bien adhérentes ;
- u L'ensemble d'un poisson non vidé doit être bien humide, recouvert d'un léger mucus transparent, son abdomen ne doit être ni gonflé, ni tendu, ni déchiré, ni affaissé.

Pour préserver cette fraîcheur, il

faut :

- u acheter le poisson au dernier moment ;
- u le mettre immédiatement au réfrigérateur ;
- u le cuisiner le plus rapidement possible.

#### NUTRITION

Tous les poissons contiennent

plus ou moins selon les espèces, 18 à 25 % de protéines, 0,5 à 20 % de lipides, peu de cholestérol (entre 20 et 70 mg pour 100 g), des sels minéraux et des oligo-éléments (phosphore, magnésium, calcium, fer, sélénium, iode, vitamines A et D)

Au cours de la cuisson, protéines, fer, vitamines et sels minéraux sont préservés.

Le mode de cuisson peut faire varier la teneur en lipides : seuls les poissons cuits à l'eau, à la vapeur au court-bouillon ou au four conservent le même taux. A condition qu'ils ne soient pas consommés avec une sauce (hollandaise, beurre blanc, etc.). Les poissons ne contiennent pas de glucides ni de fibres.

#### QUELLES SONT LES QUANTITÉS A CONSOMMER ?

Les avantages du poisson étant certainement plus importants que les inconvénients, on peut très bien en consommer tous les jours quand on l'aime. Il est, de toutes façons, recommandé d'en manger au moins 2 fois par semaine, à tous les âges.

**D'une manière générale on préconise :**

<b>Adultes (par jour) :</b>	<b>entre 100 et 150 g</b>
<b>Enfants (par jour) :</b>	
<b>de 5 à 6 mois :</b>	<b>entre 15 et 20 g</b>
<b>1 an :</b>	<b>entre 20 et 25 g</b>
<b>de 1 à 3 ans :</b>	<b>entre 30 et 50 g</b>
<b>de 4 à 6 ans :</b>	<b>100 g</b>
<b>de 7 à 9 ans :</b>	<b>180 g</b>
<b>de 10 à 12 ans :</b>	<b>220 g</b>
<b>de 12 à 16 ans :</b>	<b>240 g</b>
<b>10/07/2001</b>	

## LE PLAN ONP 2005-2009

L'Office National des Pêches (ONP) a tenu son Conseil d'Administration, le mardi 1er février 2005, à Rabat, sous la présidence de Monsieur Mohand Laenser, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes.

Le conseil a examiné le plan d'orientation stratégique de l'ONP pour la période 2005-2009, ainsi que le plan d'action et le budget pour l'année 2005 qui en découlent. Ce plan d'orientation quinquennal, présenté par M. El Ghaïb, Directeur Général de l'Office, axé essentiellement sur la mise à niveau de la filière pêche côtière et artisanale, prévoit un investissement global de l'ordre de 780 MDH. Il est à signaler que 72% de cette enveloppe sera consacré au renforcement et à la poursuite de la mise à niveau des infrastructures de commercialisation, 22% sera réservé au développement du secteur et 6% à la modernisation de l'administration de cet établissement.

Par ailleurs, il est à noter que ces investissements programmés par l'ONP devraient engendrer, par effet de levier, des investissements supplémentaires de l'ordre de 2 milliards de dirhams.

Il est à souligner que le programme de construction de villages de pêche dans les provinces du sud s'inscrit parmi les axes prioritaires de ce plan, pour lequel l'ONP a réservé un montant de 150 MDH. Cet important programme vise l'accompagnement et l'encadrement de la filière de pêche artisanale, afin de lui permettre de participer de manière plus significative au développement socio-économique des Provinces du Sud. De même, la mise à niveau de la flotte de pêche côtière et artisanale et sa modernisation constituent un volet essentiel de l'action de l'ONP et pour lesquelles un fonds de garantie spécifique sera mis en place.

Parmi les projets également retenus dans ce plan d'orientation figure la construction d'un réseau de marchés de gros à l'intérieur du pays, afin de mettre à niveau les circuits de distribution et permettre le développement de la consommation nationale des produits de la mer.

[www.onp.co.ma](http://www.onp.co.ma)

## MAROC

# 780 millions Dh d'investissements

Fatou Diagne

L'Office national des pêches (ONP) prévoit d'investir 780 millions Dh sur la période 2005-2009, dans le cadre d'un plan d'orientation stratégique visant la mise à niveau de la filière pêche côtière et artisanale, indique un communiqué de l'Office.

Ce plan d'orientation quinquennal a été présenté par le directeur général de l'ONP, M. Majid El Ghaïb, lors du Conseil d'administration de l'Office qui s'est tenu, mardi à Rabat, sous la présidence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, M. Mohand Laenser.

L'Office précise que 72 pc de cette enveloppe sera consacrée au renforcement et à la poursuite de la mise à niveau des infrastructures de commercialisation, alors que le reste sera réservé au développement du secteur et à la modernisation de l'Office.

Intervenant à cette occasion, M. Laenser a souligné qu'au-delà de la problématique du poulpe, pour laquelle le gouvernement a pris une série de mesures appropriées, le secteur est appelé à relever les défis de la qualité des produits et, son corollaire, la nécessaire mise à niveau de l'ensemble des maillons de la filière pêche.

"La compétitivité du secteur sur le marché mondial et le développement du marché national en dépendent", a-t-il dit, cité par le communiqué de l'ONP rendu public à l'issue du Conseil d'administration, qui a examiné également le plan d'action et le budget de l'Office pour l'année

2005. Les investissements programmés par l'ONP devraient engendrer, par effet de levier, des investissements supplémentaires de l'ordre de 2 milliards de dirhams, précise le même communiqué.

Le programme de construction de villages de pêche dans les provinces du sud s'inscrit parmi les axes prioritaires de ce plan, pour lequel l'ONP a réservé un montant de 150 millions DH, ajoute la même source indiquant que ce programme vise l'accompagnement et l'encadrement de la filière de pêche artisanale, afin de lui permettre de participer de manière plus significative au développement socio-économique des provinces du Sud.

De même, la mise à niveau de la flotte de pêche côtière et artisanale et sa modernisation constituent un volet essentiel de l'action de l'ONP et pour lesquelles un fonds de garantie spécifique sera mis en place.

Parmi les projets également retenus dans ce plan d'orientation figure la construction d'un réseau de marchés de gros à l'intérieur du pays, afin de mettre à niveau les circuits de distribution et permettre le développement de la consommation nationale des produits de la mer.

7° CRIRLEA

## Les lois environnementales dans les pays du Maghreb

Les lois environnementales dans les pays du Maghreb arabe et leur mise en application a été le thème central d'une conférence régionale organisée, à Marrakech, à l'occasion de la 7ème conférence du Réseau international pour le respect des lois environnementales et leur application, prévue du 11 au 15 avril 2005 dans la cité ocre.

Lors de cette rencontre, M. Fouad Zyadi, chef de la division du contrôle au ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement, a présenté un exposé sur les nouvelles lois marocaines portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, les études d'impact sur l'environnement et la lutte contre la pollution de l'air.

La première loi a pour objectifs notamment de protéger, restaurer et mettre en valeur l'environnement contre toute forme de pollution et de dégradation, ainsi que d'améliorer les conditions de la qualité de vie de l'Homme et prévoir les instruments techniques et financiers de gestions de l'environnement, a-t-il précisé.

La loi relative aux études d'impact sur l'environnement vise, quant à elle, l'intégration des enjeux de l'environnement dans la stratégie globale du développement économique et sociale, a poursuivi M. Zyadi, ajoutant que la loi contre la pollution de l'air a pour but de prévenir et combattre les émissions des polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement. Pour sa part, M. Mohamed Ben Houssein, représentant du ministère tunisien de l'Environnement et du Développement durable, a souligné que l'expérience de son pays en la matière se base sur la prévention et le contrôle, rappelant que la Tunisie dispose également d'une législation destinée à lutter contre la pollution. Il a fait savoir, en outre, qu'un fonds spécial a été créé en vue de soutenir les différentes entreprises et unités de production dans la lutte contre la pollution qu'ils génèrent.

De son côté, le représentant du ministère algérien de l'Environnement, M. Outhman Zehar, a souligné que son pays connaît depuis l'année 2000 une

nouvelle dynamique dans le domaine de la lutte contre la pollution qui a débouché sur la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour l'environnement, ainsi que de mécanismes de leur application. La mise en application effective de cette stratégie requiert une sensibilisation des partenaires, notamment les organisations de la société civile, a-t-il relevé. M. Mohamed Lamine Oued Cheikh, du ministère mauritanien chargé de l'Environnement et du Développement rural, a noté que cette conférence constitue une occasion d'échanger les expériences environnementales entre les pays du Maghreb arabe et d'en tirer profit réciproquement. L'expérience mauritanienne en la matière est récente, a-t-il dit, ajoutant que son pays est en train d'élaborer une étude sur la gestion de l'environnement en Mauritanie, qui fait face à de sérieux défis à ce niveau. Les travaux de la 7ème conférence du Réseau international pour le respect des lois environnementales et leur application, qui débiteront lundi avec la participation de plus de 300 experts internationaux venant de plus de 100 pays, s'articuleront notamment autour de panels thématiques animés par des experts et des personnalités de renommée internationale appartenant à des ONG, à des administrations publiques et à des Organisations internationales. Depuis sa création en 1989, le Réseau international pour le respect des lois environnementales et leur application, qui regroupe des agences gouvernementales et non-gouvernementales chargées de l'application et du respect des lois environnementales, a organisé six conférences internationales respectivement aux Pays-Bas (1990), en Hongrie (1992), au Mexique (1994), en Thaïlande (1996), aux Etats-Unis (2000) et au Costa Rica (2002).

Source MAP

## L'ODEP REÇOIT UNE DÉLÉGATION D'HOMMES D'AFFAIRES FRANÇAIS

Le Directeur Général de l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP), M. Mustapha Barroug a reçu une délégation d'hommes d'affaires français, conduite par M. Jean Roatta, député à l'Assemblée Nationale française et qui est en même temps président du Groupe d'Amitié Maroc-France ; a indiqué un communiqué de l'ODEP.

Dans son discours, M. Barroug a souligné la coopération des ports marocains et français en matière de gestion portuaire qui se caractérise par son intensité, mettant également l'accent sur le fait que les relations entre le Maroc et la France, inscrites dans la durée, sont devenues une constante des liens historiques entre les deux pays. M. Barroug a invité les entreprises françaises à s'impliquer dans les projets de l'ODEP inscrits, dans le cadre de son programme d'investissement actuel, ajoute le communiqué.

Pour sa part, M. Roatta a rappelé lui aussi l'excellence des relations qui lient les deux pays et a exprimé sa satisfaction des progrès accomplis par le port de Casablanca, particulièrement en matière de traitement du trafic conteneurs. A cet effet il propose la relance des trafics passagers avec le port de Marseille et souligne l'importance de multiplier les rencontres pour une meilleure concrétisation des projets de partenariat.

Fatou DIAGNE

MARRAKECH

## 210 millions de Dh pour la construction du Barrage Ouirgane



Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) a accordé au Maroc un prêt de 210 millions de DH destiné à la contribution au financement du barrage Ouirgane à Marrakech.

Ce prêt a fait l'objet d'un accord signé à Rabat par le ministre des Finances et de la Privatisation M. Fathallah Oualalou et le Directeur Général, Président du conseil d'administration du FADES M. Abdellatif Yousef Al Hamad. Il vise à garantir des approvisionnements supplémentaires en eau potable pour répondre aux besoins de la ville de Marrakech, en améliorant les sources superficielles de l'Oued Nfis et en remplaçant les pertes de Oued Takarkoust, à cause de la boue, outre la protection des zones situées aux alentours du barrage.

Le remboursement de ce prêt sera échelonné sur 22 ans avec un intérêt de 4,5 pc et 5 années d'exonération.

Le Fonds OPEP du développement international participe au financement du projet du barrage de Wirgane à Marrakech, dont le coût global s'élève à 650 millions de DH, avec un prêt de 20 millions de DH.

M. Oualalou a relevé que l'accord signé "est un autre jalon qui s'ajoute aux accords de prêts destinés au financement de projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'irrigation, de l'industrie, des télécoms, de l'électricité, du transport et de l'habitat".

Il a souligné, à ce propos, l'intérêt accordé par le fonds au financement d'autres projets au Royaume. Selon le ministère des Finances et de la privatisation, le montant global des prêts du FADES au Maroc a atteint, après la signature de cet accord, 18 milliards DH, destinés au financement de 46 projets.

Sources MAP

L'INTÉGRATION

ÉCONOMIQUE ENTRE  
PAYS DU MAGHREB



L'Union des économistes maghrébins a appelé à traduire dans les faits de façon "urgente" les objectifs de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), afin de réaliser une intégration économique maghrébine capable d'accompagner les changements qui s'opèrent sur les plans régional, continental et international.

Dans un communiqué publié, mercredi, à l'occasion du 16ème anniversaire de l'UMA, l'Union des économistes maghrébins a souligné que sa marche a été entravée pendant des années, ce qui s'est traduit négativement sur son dynamisme et sur ses performances dans les domaines économique, social et culturel.

L'Union, dont le siège se trouve à Rabat, a souligné que les réalisations accomplies jusqu'à présent ne sont pas à la hauteur des atouts de la région, ajoutant que la non application des accords commerciaux et projets économiques, conclus entre les pays de la région, a eu des répercussions négatives sur le processus de développement durable au Maghreb.

Les économistes maghrébins ont salué par ailleurs les initiatives maghrébines sérieuses et responsables visant le rapprochement entre les pays de la région, afin qu'ils multiplient leurs efforts pour l'édification d'un Grand Maghreb Arabe, dans le respect de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et les acquis nationaux des pays membres.

MAROC

## Sensible amélioration de la ressource en poulpe

Le ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, M. Mohand Laenser, a fait état vendredi 8 avril à Dakhla d'une "amélioration très sensible de la ressource en poulpe" cette année.



Dans une déclaration à la MAP, en marge de deux rencontres tenues avec les associations professionnelles du secteur de la pêche artisanale, M. Laenser a indiqué que le plan d'aménagement a commencé à donner ses fruits, relevant qu'il "est bien évident que nous n'avons pas atteint les quotas arrêtés", du fait de la "réduction de la masse biologique du poulpe".

"Cette année, nous venons de constater une amélioration très sensible de cette ressource, preuve en est que l'objectif de protection et de renouvellement de la ressource est atteint", a-t-il tenu à souligner, rappelant que le renouvellement de cette ressource signifie la limitation de "l'effort de pêche".

Le ministre a, en outre, indiqué que les autorités locales et les services centraux et extérieurs "sont en train de se mettre d'accord avec les associations pour mettre au point un certain nombre de mesures visant la limitation du

nombre de barques" en activité dans le secteur, conformément au plan, tout en procédant, en même temps, à la recherche de "solutions pour les barques qui doivent céder la place", sur la base de propositions telles "le repli sur d'autres points de pêche, ou le repli sur d'autres segments de pêche qui ne sont pas le poulpe, ou bien carrément une indemnisation pour ceux qui doivent quitter le secteur".

"Il est évident que ce genre de mesures a besoin d'un peu de temps et surtout de formalités administratives ( ), sachant très bien que le nombre de barques, arrêté dans le plan d'aménagement, n'est pas un chiffre immuable.

C'est un chiffre qui correspond à ce que permet la ressource à un moment donné et qui peut effectivement s'accroître en fonction du développement de cette ressource", a-t-il précisé.

Après avoir souligné qu'une évaluation sera faite à la fin de cette

période de pêche, M. Laenser a indiqué qu'en cas de confirmation "que la ressource est en train de reprendre ( ), nous sommes disposés à revoir les objectifs".

A signaler que M. Mohand Laenser a tenu successivement vendredi soir deux réunions avec les professionnels et les associations de la pêche artisanale, et avec des représentants de la partie qui a manifesté des réticences vis-à-vis du récent plan d'aménagement du secteur.

Lors de ces rencontres, tenues en présence du wali de la région de Oued Eddahab-Lagouira et gouverneur de la province de Oued Eddahab, M. Mohamed Tricha, et du gouverneur de la province d'Aousserd, il a été procédé à une première évaluation concernant la situation de la pêche artisanale, dont la période a été inaugurée dernièrement, conformément aux mesures fixées par le plan d'aménagement.

Source MAP

## MAROC

# 4,9 millions d'ha semés en Céréales



La superficie semée en céréales d'automne, au 18 février courant, s'est élevée à 4,9 millions ha, représentant 63 pc de la superficie totale semée durant l'actuelle campagne agricole, indique le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes.

Ces superficies, qui se situent presque au niveau de la moyenne des cinq dernières campagnes, présentent un état végétatif bon à moyen, ajoute la même source.

Les superficies à état végétatif affecté par le déficit hydrique sont de l'ordre de 1,6 million ha. Elles sont localisées essentiellement au niveau de Tensift, l'Oriental, Doukkala et le Pré-Rif, précise le ministère.

Pour ce qui est des légumineuses alimentaires, la superficie semée est de l'ordre de 300.000 ha, soit le même niveau que celui de la campagne précédente, indique le communiqué, précisant que la superficie végétative bonne à moyenne représente 65 pc du total.

Quant aux superficies semées en cul-

tures fourragères et en betterave à sucre, elles s'élèvent respectivement à 329.000 ha (+8 pc) et 70.600 ha (+17 pc), selon la même source.

Le communiqué du ministère a également indiqué, que les exportations globales de primeurs ont atteint, au 14 février courant, 234.000 tonnes (+2 pc), alors que celles des pommes de terre, des tomates et des légumes et fruits divers ont totalisé respectivement 7.600 tonnes, 145.000 tonnes et 81.000 tonnes. Les principaux légumes exportés sont l'haricot vert, (32.000 tonnes), la courgette (18.000 tonnes), le piment poivron (17.000 tonnes) et la fraise (5.000 tonnes). Concernant les exportations des agrumes, le ministère précise qu'elles se sont chiffrées à 296.000 tonnes (+12 pc).

Cette hausse s'explique par le bon comportement des ventes enregistrées par les variétés clémentines et Navel au cours du premier semestre de la campagne.

Sources Ministère de l'Agriculture

## PLUS DE 18.000 HA DE CULTURES RAVAGÉES PAR LE GEL

Fatou DIAGNE

Selon un rapport préliminaire, la vague de froid inhabituel qui a sévit au Maroc a causé des dégâts considérables aux cultures dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Plus de 18.180 ha des superficies cultivées ont été détruites par le gel. 7.624 ha de céréales (2.200 ha de blé dur, 600 ha de blé tendre et 4.824 ha d'orge) ont été gravement affectés par le gel et la faiblesse des précipitations. Cette évaluation faite par une commission indique que les cultures maraîchères sont les plus touchées. Sur un total de 3.166 ha, 1.393 ha ont été détruits.

Concernant les légumineuses, environ 5.463 ha, dont 5.375 ha dans la province de Khémisset et 88 ha dans la préfecture de Skhirat-Témara, ont subi le même sort, selon la même source.

Pour ce qui est des cultures fourragères, 3.000 ha ont été perdus dans la province de Khémisset. De cette évaluation préliminaire, exposée lors de la tenue à Rabat d'une réunion extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, il ressort également que quelque 672 ha d'arbres fruitiers ont été touchés par le gel. Les membres de la chambre considèrent que la situation actuelle que connaît le secteur agricole dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, est préoccupante et nécessite une intervention urgente de la part des autorités des secteurs concernés. Les différents intervenants ont relevé que la majorité des cultures (céréales, cultures maraîchères, légumineuses, cultures fruitières) ont été touchées, rappelant qu'une partie de la production fruitière de la région est destinée à l'exportation. Les dégâts ont également affecté les cultures sous serre, notamment les bananeraies, ont-ils ajouté. Les intervenants ont appelé à soutenir d'urgence les agriculteurs et les éleveurs, en mettant à leur disposition des fourrages à des prix abordables, compte tenu de leur situation sociale. Ils ont suggéré la création de deux commissions mixtes, l'une chargée d'examiner les modalités de soutien et d'indemnisation des paysans touchés et l'autre se penchera sur les dettes des agriculteurs.